

La Française des Jeux

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'Assemblée générale de la société
La Française des Jeux
3-7, quai du Point du Jour
92100 Boulogne Billancourt

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Française des Jeux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels du regroupement d'UGT « Paris et jeux en ligne »

(Notes 6 « Écarts d'acquisition (goodwill) » et 7.1 « Droits exclusifs d'exploitation et autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, l'actif net immobilisé du Groupe inclut des écarts d'acquisition d'un montant net de 1 242 millions d'euros, des marques pour 865 millions d'euros et des bases clients pour 502 millions d'euros, comme indiqué dans les notes 6 et 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces actifs immobilisés sont testés dès l'apparition d'un indice de perte de valeur. Par ailleurs, un test de perte de valeur du goodwill est effectué obligatoirement une fois par an. La valeur recouvrable du goodwill et de ces actifs immobilisés est respectivement définie dans les notes 6 et 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour les besoins de ces tests de perte de valeur, ces actifs immobilisés sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). Le regroupement des Unités Génératrice de Trésorerie « Paris et jeux en ligne » présente au 31 décembre 2025 un écart d'acquisition d'un montant de 1 124 millions d'euros, des marques pour un montant net de 864 millions d'euros ainsi que des bases clients pour 495 millions d'euros, après constatation d'une dépréciation d'un montant de 166 millions d'euros sur la période des marques et des bases clients.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable du goodwill et des actifs incorporels du regroupement d'UGT « Paris et jeux en ligne » constitue un point clé de l'audit compte-tenu de leur importance dans les comptes du Groupe, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui reposent très largement sur le jugement de la Direction.

Notre approche d'audit

Nous avons procédé à la prise de connaissance et à un examen critique de la méthodologie appliquée par le Groupe pour la mise en œuvre des tests de perte de valeur.

Notre approche a consisté à :

- apprécier la correcte identification des UGT et du regroupement « Paris et jeux en ligne » ;
- examiner les éléments composant la valeur comptable du regroupement à laquelle l'écart d'acquisition, les bases joueurs et les marques sont rattachés par le Groupe ;
- apprécier le caractère raisonnable des principales estimations pour les tests de perte de valeur des actifs jugés les plus sensibles, et plus particulièrement :
 - apprécier la cohérence des projections de chiffres d'affaires et taux de marge avec l'environnement économique dans lequel le Groupe opère et les dernières estimations de la Direction présentées au Conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;
 - valider avec le support de nos spécialistes en évaluation les méthodologies retenues pour l'évaluation de la juste valeur des marques et des bases joueurs ;
 - analyser avec l'aide de nos spécialistes en évaluation les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs en comparant les paramètres utilisés avec des références externes, et les taux de croissance à long terme ;
 - comparer les projections de résultats 2025 avec les résultats réels de l'exercice ;
 - examiner les analyses de sensibilité par rapport aux principales hypothèses clés retenues par la Direction et par rapport à nos propres analyses ;
- vérifier le caractère approprié de l'information donnée dans les notes 6 et 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comptabilisation du Produit Net des Jeux (PNJ)

(Note 4.1 « Produit net des jeux et chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

La principale activité du Groupe consiste à développer et exploiter, dans un cadre très réglementé, des jeux de loterie et de paris sportifs. Elle se caractérise par une forte volumétrie des transactions traitées, d'un faible montant individuel. La rémunération du Groupe (le produit net des jeux - PNJ) est assise sur les mises des joueurs, réalisées dans les points de vente et sur Internet, diminués de la part revenant aux gagnants, ainsi que des prélèvements publics de taux variables selon les jeux. Pour l'exercice 2025, le PNJ du Groupe s'élève à 3,5 milliards d'euros.

Le traitement des opérations de jeux, leur comptabilisation, selon les modalités exposées dans la note 4.1 de l'annexe des comptes consolidés, et la détermination du PNJ sont fortement automatisés.

Ils s'appuient sur des systèmes d'information complexes qui portent la totalité des opérations de traitement des jeux depuis la validation des opérations de jeux dans les points de vente et sur internet jusqu'à la comptabilisation du PNJ dans ses différentes composantes.

La forte volumétrie des transactions traitées, l'importance des traitements automatisés dans la détermination et la comptabilisation du PNJ dans ses différentes composantes ainsi que de la fiabilité du contrôle interne organisé par la Direction dans un environnement réglementé nous ont conduits à considérer la comptabilisation du Produit Net des Jeux comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Avec l'assistance de nos spécialistes en systèmes d'information, nous avons obtenu une compréhension du processus lié à la comptabilisation des différents flux de mises et composantes du PNJ et avons procédé à l'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne relatif, en particulier, aux systèmes informatiques et aux traitements automatisés sous-tendant la comptabilisation du PNJ.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne, identifier les principaux contrôles manuels ou automatisés pertinents pour notre audit ;
- effectuer des tests de cheminement sur les jeux de loterie, paris sportifs et casinos en ligne afin de s'assurer de la traçabilité de la transaction dans les différents systèmes d'information ;
- tester l'efficacité des contrôles généraux informatiques de chacun des systèmes applicatifs utilisés dans le cadre de la comptabilisation des composantes du PNJ que nous avons jugés clés pour notre audit, incluant notamment la gestion des accès, la gouvernance des changements et la gestion de l'exploitation ;
- évaluer l'efficacité des interfaces en lien avec les transactions pertinentes pour la comptabilisation des flux allant des mises au PNJ ;
- analyser les variations significatives et les tendances inattendues observées, le cas échéant, sur la répartition des différentes composantes du PNJ.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Présidente directrice générale. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Française des Jeux par votre Assemblée générale du 25 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 3 juin 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la vingt-troisième année, dont pour chacun des cabinets, sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 24 février 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Richard Béjot

 

Richard Béjot

Olivier Broissand

Comptes consolidés

au titre de l'exercice
clos le 31 décembre

2025

SOMMAIRE

1.	Comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025	3
1.1	Compte de résultat consolidé	3
1.2	État du résultat global consolidé	4
1.3	État de la situation financière consolidée	5
1.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	6
1.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
1.6	Notes annexes aux comptes consolidés	8

1. COMPTES CONSOLIDÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

1.1 Compte de résultat consolidé

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi à la centaine de milliers d'euros. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

En millions d'euros	Note	31.12.2025	31.12.2024
Produit brut des jeux	4.1	8 705,6	7 647,0
Prélèvements publics	4.1	- 5 212,0	- 4 740,9
Produit net des jeux	4.1	3 493,6	2 906,1
Produit des autres activités	4.1	183,9	159,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	3 677,5	3 065,1
Coûts des ventes	4.2	- 1 547,3	- 1 367,1
Coûts marketing	4.2	- 305,8	- 222,6
Prestations informatiques	4.2	- 172,6	- 116,7
Frais de personnel	4.2	- 583,4	- 442,8
Coûts administratifs et généraux	4.2	- 166,4	- 123,6
Dotations nettes aux amortissements	4.2	- 336,5	- 224,5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	4.2	565,6	567,7
Autres produits opérationnels non courants	4.2	0,0	0,0
Autres charges opérationnelles non courantes	4.2	- 199,1	- 39,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		366,5	528,6
Coût de l'endettement financier	10.4	- 74,3	- 37,7
Autres produits financiers	10.4	26,0	53,6
Autres charges financières	10.4	- 15,2	- 10,5
RÉSULTAT FINANCIER	10.4	- 63,5	5,3
Quote-part dans les résultats nets des coentreprises	11	2,9	2,9
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		305,9	536,8
Charge d'impôt sur le résultat	12	- 130,0	- 137,9
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		175,9	398,9
– dont part du Groupe		175,9	398,8
– dont participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,1
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros)	13	0,95	2,16
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	13	0,95	2,16

État du résultat global consolidé

1.2 État du résultat global consolidé

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	175,9	398,9
Couverture des flux de trésorerie, avant impôt	- 4,2	- 19,7
Couverture d'investissement net dans des activités à l'étranger, avant impôt	- 0,0	- 0,9
Variation nette des écarts de conversion, avant impôt	- 10,0	2,1
Impôt lié aux éléments recyclables ultérieurement en résultat	1,1	5,4
ÉLÉMENTS RECYCLÉS OU RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	- 13,1	- 13,1
Couverture flux de trésorerie et JV des instruments de capitaux propres	0,0	1,2
Gains et pertes actuariels	4,7	2,0
Impôt lié aux éléments non recyclables ultérieurement en résultat	- 1,2	- 0,5
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	3,5	2,7
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	- 9,6	- 10,4
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	166,3	388,5
– dont part du Groupe	166,3	388,5
– dont participations ne donnant pas le contrôle	0,0	0,1

1.3 État de la situation financière consolidée

En millions d'euros	Note	31.12.2025	31.12.2024
ACTIF			
Écart d'acquisition	6	1 242,4	1 200,7
Droits exclusifs d'exploitation	7.1	573,2	617,0
Autres immobilisations incorporelles	7.1	1 836,6	2 116,7
Immobilisations corporelles	7.2	446,9	433,7
Actifs financiers non courants	10.1	132,5	122,1
Participations dans des coentreprises	11	23,9	23,5
ACTIFS NON COURANTS		4 255,4	4 513,7
Stocks		19,4	19,9
Créances clients et réseau de distribution	4.4.1	413,8	729,3
Autres actifs courants	4.4.2	322,8	379,3
Actifs d'impôts exigibles	12.2	33,4	69,3
Actifs financiers courants	10.1	130,3	161,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.2	663,8	683,6
ACTIFS COURANTS		1 583,5	2 043,0
TOTAL ACTIF		5 838,8	6 556,7
PASSIF			
Capital social	14.1	74,1	74,1
Report à nouveau et réserves facultatives (incl. résultat de l'exercice)		904,8	1 109,8
Réserves des autres éléments du résultat global		- 4,1	5,5
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		974,8	1 189,4
Intérêts attribuables aux Participations ne donnant pas le contrôle		- 0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES		974,8	1 189,5
Provisions pour retraites et engagements assimilés	4.6.3	39,8	61,2
Provisions non courantes	8	24,5	22,6
Passifs d'impôts différés	12.3	217,6	257,0
Passifs financiers non courants	10.1	2 105,1	2 206,4
PASSIFS NON COURANTS		2 387,0	2 547,1
Provisions courantes	8	41,8	35,3
Dettes fournisseurs et réseau de distribution	4.5.1	379,9	624,4
Passifs d'impôts exigibles	12.2	59,1	97,8
Fonds joueurs courants	4.5.2	388,2	350,3
Passifs de prélèvements publics	4.5.3	558,5	506,1
Gains à payer – Disponibilités joueurs	4.5.4	578,9	642,3
Autres passifs courants	4.5.5	285,3	275,1
Dettes envers l'Etat au titre des droits exclusifs d'exploitation		0,0	97,0
Passifs financiers courants	10.1	185,6	191,9
PASSIFS COURANTS		2 477,1	2 820,1
TOTAL PASSIF		5 838,8	6 556,7

Tableau des flux de trésorerie consolidés

1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Note	31.12.2025	31.12.2024
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net consolidé de la période		175,9	398,9
Variation des amortissements, dépréciation d'actifs		505,1	228,0
Variation des provisions		29,1	9,2
Plus ou moins-value de cession		1,1	1,0
Charge d'impôt		130,0	137,9
Autres éléments non cash du P&L		- 1,6	- 7,6
Résultat financier		63,5	- 5,3
Quote-part dans les résultats nets des coentreprises		- 2,9	- 2,9
Éléments sans incidence sur la trésorerie		724,3	360,2
Utilisation des provisions – décaissements		- 44,3	- 19,3
Intérêts reçus		21,1	39,4
Impôts payés		- 165,9	- 112,8
Variation des clients et autres actifs courants		357,6	- 144,8
Variation des stocks		0,5	2,7
Variation des fournisseurs et autres passifs courants		- 220,8	59,0
Variation des autres éléments de besoin en fonds de roulement		- 11,3	- 6,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		126,0	- 89,4
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	10.3	837,0	577,0
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 269,3	- 149,9
Acquisitions de titres		- 40,9	- 2 177,3
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3,0	0,1
Cessions de titres		- 0,9	1,2
Variation des actifs financiers courants et non courants	10.1	39,0	588,6
Variation des prêts et avances consentis		- 10,4	- 24,7
Dividendes reçus des coentreprises et des participations		2,8	1,1
Autres		1,0	- 1,3
FLUX DE TRÉSORERIE NETS UTILISÉS DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	10.3	- 275,7	- 1 762,3
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission dette financière long terme	10.1	0,0	3 890,8
Remboursement part courante dette financière long terme	10.1	- 108,3	- 2 164,8
Remboursement dette de location		- 20,2	- 10,2
Dividendes versés aux actionnaires ordinaires de la société mère		- 378,7	- 328,7
Intérêts payés		- 74,4	- 31,9
Autres		- 16,6	- 20,4
FLUX DE TRÉSORERIE NETS UTILISÉS DANS LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	10.3	- 598,2	1 334,7
Incidence de la variation des taux de change		- 7,1	- 5,9
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE NETTE		- 44,0	143,5
Concours bancaires courants au 1 ^{er} janvier		- 1,5	0,0
Concours bancaires courants au 31 décembre		- 25,7	- 1,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier		683,6	538,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	10.2	663,8	683,6

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Capital social	Report à nouveau (yc résultat de l'exercice)	Couverture flux de trésorerie	Écarts de conversion (incl. couverture d'investissement net)	Gains et pertes actuariels	Réserves des autres éléments du résultat global	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2023	76,4	978,8	7,4	4,5	4,0	15,9	1 071,1	0,0	1 071,1
Résultat net 31 décembre 2024		398,9					398,9	0,1	398,9
Autres éléments du résultat global (OCI)			- 13,4	1,5	1,5	- 10,4	- 10,4		- 10,4
Résultat global de la période	0,0	398,9	- 13,4	1,5	1,5	- 10,4	388,5	0,1	388,5
Dividendes 2023 distribués		- 340,0					- 340,0		- 340,0
Autres*	- 2,3	72,1					69,8	0,0	69,9
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2024	74,1	1 109,8	- 6,0	5,9	5,5	5,5	1 189,4	0,0	1 189,5
Résultat net 31 décembre 2025		175,9					175,9	0,0	175,9
Autres éléments du résultat global (OCI)		0,0	- 3,1	- 10,0	3,5	- 9,6	- 9,6		- 9,6
Résultat global de la période	0,0	175,9	- 3,1	- 10,0	3,5	- 9,6	166,3	0,0	166,3
Dividendes 2024 distribués		- 378,7					- 378,7		- 378,7
Autres**	0,0	- 2,2					- 2,2	- 0,0	- 2,2
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2025	74,1	904,8	- 9,1	- 4,1	9,0	- 4,1	974,8	0,0	974,8

* Dont 70,7 M€ liés au litige Soficoma.

** Les autres variations concernent essentiellement les actions auto détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, les achats liés aux plans de performance LTI, ainsi que la mise en place de l'actionnariat salarié, en diminution des capitaux propres.

Les produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global sont constitués principalement des écarts actuariels liés aux engagements en matière d'indemnités de fin de carrière. Les autres variations portent principalement sur les actions autodétenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et des actions de performance, en diminution des capitaux propres.

1.6 Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1	Présentation générale du Groupe	9
NOTE 2	Référentiel et principes comptables	12
NOTE 3	Principales variations de périmètre	14
NOTE 4	Données opérationnelles	15
NOTE 5	Regroupements d'entreprises	25
NOTE 6	Écarts d'acquisition (goodwill)	28
NOTE 7	Immobilisations incorporelles et corporelles	30
NOTE 8	Provisions	36
NOTE 9	Changements climatiques	37
NOTE 10	Trésorerie et instruments financiers	38
NOTE 11	Participations dans les coentreprises	51
NOTE 12	Impôt sur le résultat	52
NOTE 13	Résultat par action	54
NOTE 14	Capitaux propres	54
NOTE 15	Transactions avec les parties liées	55
NOTE 16	Procédures contentieuses et judiciaires en cours (voir note 8)	56
NOTE 17	Engagements hors bilan	58
NOTE 18	Autres événements postérieurs à la clôture	59
NOTE 19	Périmètre de consolidation	60
NOTE 20	Honoraires des commissaires aux comptes	62

NOTE 1 Présentation générale du Groupe

1.1 Informations générales

La Française des Jeux est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes sur les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce, sous réserve des dispositions du cadre juridique tel que décrit dans la note 1.2. Son siège social est situé au 3/7, Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt. Elle est admise aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 21 novembre 2019. Son actionariat en date du 31 décembre 2025 se répartit entre l'Etat français (21,1 %), des associations d'anciens combattants ⁽¹⁾ (15,7 %), les fonds actionariat salariés (4 %) et des détentions de moins de 3 % comprenant des investisseurs institutionnels français et internationaux et des actionnaires individuels. L'Etat exerce un contrôle étroit sur la société, se traduisant notamment par l'agrément par les ministres chargés du Budget et de l'Économie de la nomination du Président, du directeur général et des directeurs généraux délégués, et de tout franchissement de seuil de 10 % ou d'un multiple de 10 % du capital.

Au 31 décembre 2025, FDJ UNITED exerce son activité d'opérateur et de distributeur de jeux d'argent principalement en France, dans les départements métropolitains et d'Outre-Mer, dans quatre collectivités d'Outre-Mer et à Monaco. Il est présent à l'international, principalement au travers de ses participations dans les sociétés suivantes :

- Kindred, acteur majeur des jeux et paris en ligne en Europe. Acquis en 2024, cet opérateur est présent sur plusieurs marchés européens clés, notamment les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la France, la Suède la Belgique et la Roumanie. Il propose une offre complète de paris sportifs, paris hippiques, poker et casino en ligne sous des marques renommées telles que Unibet et 32Red ;
- Premier Lotteries Ireland (PLI), opérateur détenteur des droits exclusifs pour opérer la Loterie nationale irlandaise en point de vente et en ligne ;
- Beijing ZhongCai Printing (BZP), société chinoise d'imprimerie de tickets de loterie.

Les états financiers consolidés reflètent la situation financière et le résultat de La Française des Jeux et de ses filiales (« le Groupe ou FDJ UNITED »), ainsi que les participations de La Française des Jeux dans les co-entreprises. Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la société mère.

1.2 Contexte réglementaire de FDJ UNITED

Le Groupe exploite ses activités dans le secteur des jeux d'argent et de hasard, un secteur fortement régulé et contrôlé, qui relève d'un principe général de prohibition, assorti de dérogations encadrées en France.

La loi Pacte du 23 mai 2019 a conforté pour une durée de 25 ans les droits exclusifs de La Française des Jeux sur les activités de jeux de loterie (jeux de tirage et jeux instantanés) en point de vente et en ligne et sur les paris sportifs en point de vente. Elle définit également, pour l'ensemble des jeux de loterie et les paris sportifs, l'assiette, les taux et la territorialité des prélèvements publics, et encadre les taux de retour aux joueurs (gamme de jeux de loterie et plafonds pour les paris sportifs en réseau de distribution ou en ligne).

Ces textes, ainsi que les dispositions réglementaires prises pour leur application, mettent en place un contrôle étroit de l'Etat sur l'exploitation de ces droits exclusifs, se traduisant par des prérogatives spécifiques (agrément ministériel des mandataires sociaux préalablement à leur nomination, approbation ministérielle de tout projet de modification des statuts de la société, présence d'un commissaire du Gouvernement avec droit de veto sur les décisions du CA...).

Les activités de paris sportifs en ligne, de jeux de cercle en ligne, et de paris hippiques en ligne, sont notamment régies par les dispositions de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 et exploitées dans le cadre d'un agrément accordé pour 5 ans.

Jusqu'au 30 juin 2025 :

- La Française des Jeux exploitait les activités de paris sportifs en ligne et de jeux de cercle en ligne sous la marque ParionsSport en ligne. L'agrément de paris sportifs en ligne a été renouvelé en septembre 2020 par l'ANJ, celui de jeux de cercle en ligne a été obtenu en octobre 2022 ;
- la société ZETurf France Limited exploitait les activités de paris sportifs en ligne et de paris hippiques en ligne, sous les marques ZEBet et ZETurf dont les agréments ont respectivement été renouvelés en avril 2024 et en juillet 2020.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, la société Online Betting & Gaming France exploite ces trois activités, dont chaque agrément a été obtenu en janvier 2025. Les activités de paris sportifs et de jeux de cercles en ligne sont exploitées sous la marque ParionsSport en ligne, l'activité de paris hippiques est exploitée sous la marque ZETurf.

Parallèlement, depuis l'acquisition de Kindred en 2024, la filiale SPS Betting France Limited, exploite des offres de paris sportifs, de paris hippiques et de jeux de cercle en ligne sous la marque Unibet, opérées dans le cadre d'agréments délivrés par l'ANJ, renouvelés en juillet 2025 pour les paris sportifs et juin 2025 pour les paris hippiques et les jeux de cercle en ligne.

Depuis l'acquisition de PLI en 2023 et Kindred en 2024, FDJ UNITED opère désormais dans d'autres juridictions européennes, et est soumis aux réglementations propres de ces pays. Les principales juridictions sont listées ci-dessous.

- **Belgique** : le marché belge est régulé par plusieurs lois clés, notamment celles de 1999, 2002, et un arrêté royal de 2023. Les jeux de loterie sont sous monopole d'Etat, tandis que les paris sportifs, hippiques, casinos et machines à sous opèrent sous un régime de licences locales en concurrence. En 2024, des modifications importantes ont été apportées pour renforcer le contrôle et la supervision du secteur des jeux de hasard et limiter les licences cumulatives.
- **Irlande** : régulé par le National Lottery Act de 2013 et la Gambling Regulation Act de 2024, le marché irlandais est marqué par un monopole d'Etat pour les jeux de loterie et un régime de licences pour les paris sportifs et hippiques. Dans ce cadre, Premier Lotteries Ireland (PLI) détient les droits exclusifs d'exploitation de The Irish National Lottery pour une période de vingt ans débutant en 2014, soit jusqu'en 2034, conformément aux termes de la licence exclusive délivrée par le régulateur. En 2024, de nouvelles règles ont été introduites, notamment un fonds pour réduire le jeu excessif et un registre d'exclusion des joueurs.

(1) Union des blessés de la face et de la tête (UBFT) et Fédération nationale André Maginot (FNAM).

- **Pays-Bas** : avec la loi Kansspelen op afstand (KOA), le marché des jeux en ligne a été libéralisé en 2021. En 2024, des limites strictes sur les dépôts des joueurs, dont les modalités de mise en oeuvre ont été précisées en 2025, et en 2025 des augmentations de taxes ont été mises en place pour mieux protéger les consommateurs et encadrer les opérateurs.
- **Suède** : dominé par des monopoles pour les jeux de loterie et paris hippiques, le marché suédois est ouvert à la concurrence en ligne sous licences locales. De nouvelles réglementations en 2024 ont renforcé les exigences sur le jeu responsable et les publicités.
- **Royaume-Uni** : le marché britannique se répartit entre les jeux de loterie, sous le monopole de la National Lottery (Allwyn), et les paris, casinos et machines à sous, ouverts à la concurrence. Il est régulé par le Gambling Act de 2005, amendée en 2014, le National Lottery Act de 2006 et le livre blanc *High Stakes: Gambling Reform for the Digital Age* publié en 2023, qui, bien que non juridiquement contraignant, a permis d'introduire de nouvelles réformes dans le pays.
- **Roumanie** : l'offre des jeux d'argent est assez diverse en Roumanie. Le plus grand segment de jeu est celui des VLTs et machines à sous suivi du eCasino. Les jeux de loterie sont sous le monopole de la Loteria Romana (monopole dont la durée est indéfinie). La Roumanie a réglementé les jeux d'argent et de hasard en 2010 par l'Ordonnance d'Urgence No. 77/2009 (dite Gambling Act). Une seconde législation a été adoptée pour réguler le jeu en ligne en 2016 : le cadre initial, considéré comme trop restrictif par la Commission Européenne, n'avait attiré aucun opérateur. L'autorité de régulation est le Oficiul Național pentru Jocuri de Noroc (ONJN).

1.3 Faits marquants

1.3.1 Faits marquants de l'exercice

Le Groupe a fait évoluer son organisation, comité exécutif et la présentation de ses activités ; il se structure à présent autour de quatre « business units » (BU), distinguant droits exclusifs et activités concurrentielles, et d'une « holding » :

- **Loterie et paris sportifs en réseau France** : activités exercées sous droits exclusifs en France, incluant les jeux de tirage et instantanés, dans le réseau physique et en ligne, et les paris sportifs dans le réseau physique ;
- **Paris et jeux en ligne** : activités en B2C ouvertes à la concurrence (paris sportifs, poker, paris hippiques, casino, sur les marchés sur lesquels ces activités sont autorisées), opérées via des marques telles que Parions Sport en ligne, ZEturf, Unibet ou 32Red ; et activités en B2B opérées par Relax Gaming ;
- **Loterie Internationale** : en particulier l'activité sous droits exclusifs de loterie en Irlande (PLI) ;
- **Paiement et Services** : services d'encaissement, de paiement et de gestion commerciale via Nirio, Aleda ou L'Addition.

Évolution du cadre fiscal des jeux d'argent et de hasard

FDJ UNITED rappelle que la fiscalité sur les jeux d'argent et de hasard porte sur le produit brut des jeux (PBJ = mises – gains des joueurs), réparti entre les prélèvements publics et l'opérateur en fonction de la fiscalité afférente à chaque catégorie de jeux, fiscalité qui reflète des niveaux de gains des joueurs différents, et qui diffère d'une juridiction à l'autre. Ainsi, toute hausse de la fiscalité réduit mécaniquement le chiffre d'affaires et d'autant l'EBITDA courant, à charges opérationnelles équivalentes.

En France

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, promulguée au printemps, a introduit de nouvelles mesures fiscales spécifiques applicables aux jeux d'argent et de hasard à partir du 1^{er} juillet 2025. Ces mesures entraînent des augmentations importantes des taux de prélèvements sur le produit brut des jeux (PBJ) et des taxes spécifiques pour :

- la loterie en réseau de points de vente et en ligne :
 - sur les jeux Loto et Euromillions, le taux des prélèvements publics est passé de 68 % à 69 % du PBJ, dont un taux des prélèvements sociaux (CSG) est passé de 6,2 % à 7,2 % du PBJ,
 - sur les autres jeux de tirage et sur les jeux instantanés, le taux des prélèvements publics passera de 55,5 % à 56,5 % du PBJ, dont un taux des prélèvements sociaux (CSG) qui est passé de 6,2 % à 7,2 % du PBJ ;
- les paris sportifs en point de vente : le taux des prélèvements publics est passé de 41,1 % à 42,1 % du PBJ, dont un taux des prélèvements sociaux (CSG) qui est passé de 6,6 % à 7,6 % du PBJ ;
- les paris sportifs en ligne : le taux des prélèvements publics est passé de 54,9 % à 59,3 % du PBJ, avec un taux des prélèvements sociaux (CSG) qui est passé de 10,6 % à 15 % du PBJ ;
- le poker en ligne : le taux des prélèvements publics est passé de 0,2 % des mises à 10 % du PBJ ;
- les paris hippiques en ligne : les prélèvements sociaux restent inchangés mais la redevance aux sociétés de courses a augmenté (évolution annuelle par décret au 1^{er} janvier). Ainsi, le taux des prélèvements publics est passé de 52,3 % à 52,9 % du PBJ.

Aux Pays-Bas

Au 1^{er} janvier 2025, le taux de prélèvements publics sur les jeux d'argent en ligne a été relevé de 30,5 % à 34,2 % du PBJ. Depuis le 1^{er} janvier 2026, le taux de prélèvements publics sur les jeux d'argent en ligne a été relevé de 34,2 % à 37,8 % du PBJ.

En Roumanie

Depuis le 1^{er} août 2025, le taux de prélèvements publics sur les paris sportifs et les paris hippiques a été relevé de 21 % à 25 % du PBJ

Au Royaume-Uni

Le 26 novembre 2025, le gouvernement britannique a annoncé une augmentation des taxes sur les jeux de casino en ligne, qui vont passer de 21 % à 40 % du PBJ à compter du 1^{er} avril 2026. Sur les paris sportifs en ligne le taux de prélèvements public passera de 15 % à 25 % du PBJ à compter du 1^{er} avril 2027.

Taxe sur les dépenses de publicité et de promotion des jeux d'argent et de hasard en France

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 a instauré une taxe de 15 % sur les dépenses de publicité et de promotion des opérateurs de jeux d'argent (hors paris hippiques).

Cette taxe, effective à partir du 1^{er} juillet 2025, a eu un impact supérieur à 5 millions d'euros en 2025 et devrait avoir un impact supérieur à 10 millions d'euros en 2026, année avec d'importantes compétitions sportives inscrites au calendrier.

Taxe exceptionnelle sur les bénéfices en France

La loi de finances 2025 a introduit une taxe exceptionnelle sur les bénéfices pour les entreprises ayant généré plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires en France, soit un impact de 26,7 millions d'euros pour FDJ UNITED. Cette taxe exceptionnelle a été reconduite en 2026 pour un montant estimé du même ordre.

Succès de l'opération d'actionnariat salarié

En avril 2025, FDJ UNITED a lancé une opération d'actionnariat salarié portant sur 1 % du capital. Destinée à impliquer plus

encore les collaborateurs dans la dynamique de croissance du Groupe et à partager la valeur créée collectivement, cette opération a été suivie par plus de la moitié des collaborateurs et largement sursouscrite. À fin 2025, la participation des salariés, via les plans d'épargne entreprise, s'élève à 4,0 % du capital.

Une nouvelle identité, FDJ UNITED, pour illustrer la dimension européenne du Groupe

En mars 2025, le groupe FDJ est devenu FDJ UNITED, illustrant ainsi sa transformation en acteur européen à la suite de l'intégration de Kindred (2024), de PLI et de ZEturf (2023). C'est un nouveau chapitre dans l'histoire du Groupe, plus international et plus digital, et ce nouveau nom incarne sa nouvelle envergure tout en revendiquant ses racines, son histoire et sa singularité.

FDJ UNITED a également souhaité faire évoluer sa raison d'être qui accompagnera le développement de FDJ UNITED conformément au modèle divertissant et responsable qui l'anime depuis son origine : *« Incarner l'avenir des jeux d'argent et de hasard divertissants et responsables dans un modèle créateur d'impacts positifs pour la société. »*

NOTE 2 Référentiel et principes comptables

2.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de La Française des Jeux et de ses filiales (« le Groupe ou FDJ UNITED »), qui sont publiés au titre de l'exercice 2025, sont établis conformément au référentiel IFRS, *International Financial Reporting Standards*, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2025.

Le conseil d'administration a arrêté le 18 février 2026 les états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

Les notes aux comptes consolidés présentent les principes comptables dans la même section que les commentaires sur les données chiffrées, afin de faciliter la lecture des états financiers.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont disponibles sur le site Internet fdjuned.com (rubrique Investisseurs/Publications et résultats).

2.1.1 Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application applicables en 2025

Les amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2025, relatifs à IAS 21 sur l'absence de convertibilité d'une devise et approuvés par l'Union européenne, n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2.1.2 Textes non encore adoptés par l'Union européenne

IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers.

IFRS 19 : Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique.

Le Groupe suit de près l'évolution du processus d'adoption de ces normes par l'Union européenne et évaluera leur impact sur les états financiers lorsqu'elles seront adoptées.

2.1.3 Textes adoptés par l'Union européenne et applicables au 1^{er} janvier 2026

Amendement IFRS 7 et IFRS 9 - Classement et évaluation des instruments financiers. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif à venir.

2.1.4 Textes adoptés par l'Union européenne et non appliqués par anticipation par le Groupe

Aucune norme ou interprétation n'a été appliquée par anticipation au 31 décembre 2025. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif à venir.

2.2 Principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière permanente à toutes les périodes présentées.

Les états financiers consolidés ont été élaborés en respectant les principes de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices. Ils ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers, incluant les instruments dérivés et titres, et les actifs destinés à être cédés, valorisés au minimum de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession (voir notes 4.4, 4.5, 10.1 et 10.2 ci-après).

Les actifs et les passifs sont présentés dans l'état de la situation financière en distinguant les éléments courants et non courants.

Conformément à la norme IAS 1, un actif est classé en actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- l'entité s'attend à réaliser l'actif dans le cadre du cycle normal de son exploitation (stocks, créances clients) ou dans les douze prochains mois suivant la date de clôture ;
- l'entité détient l'actif essentiellement aux fins d'être négocié (actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- l'actif constitue de la trésorerie ou équivalent de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- l'entité s'attend à régler le passif dans le cadre du cycle normal de son exploitation (dettes fournisseurs) ou dans les douze prochains mois suivants la date de clôture ;
- l'entité détient le passif essentiellement aux fins d'être négocié (passifs financiers à la juste valeur par résultat).

Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

2.2.1 Information sectorielle (IFRS 8)

Le Groupe a annoncé une réorganisation du comité exécutif, remodelé pour intégrer pleinement les activités en ligne issues de Kindred. Depuis le 1^{er} semestre 2025, le Groupe se structure autour de quatre business units (BU) distinguant droits exclusifs et activités concurrentielles, dans une configuration européenne élargie (plus d'une quinzaine de pays). Ces BU correspondent aux segments opérationnels tels que reportés en interne.

- **Loterie et paris sportifs en réseau France** : activités exercées sous droits exclusifs en France, incluant les jeux de tirage et instantanés, en réseau physique et en ligne, et les paris sportifs en réseau physique.
- **Paris et jeux en ligne** : activités BTOC de jeux en ligne ouverts à la concurrence (paris sportifs, poker, paris hippiques, casino) opérées notamment via ParionsSport en ligne, ZEturf, Unibet et 32Red, et activités BTOB opérées par Relax Gaming.
- **Loterie Internationale** : activités de loterie à l'international, incluant la loterie en Irlande (PLI).
- **Païement et Services** : services d'encaissement, de païement et de gestion commerciale via FDJ Services (Nirio), Aleda et L'Addition.

Le Groupe présente également un segment « Holding », regroupant essentiellement les coûts des fonctions centrales corporate.

Chacun des segments a ses propres revenus et coûts directs. Ils supportent également des coûts indirects liés à des natures de charges non directement imputables par segment (principalement les coûts des bâtiments et des services numériques). Ces coûts représentent moins de 20 % du total des coûts de ces segments, et sont répartis sur la base de clés établies à partir d'inducteurs opérationnels permettant d'attribuer la consommation de ressources par activité.

Le principal décideur opérationnel, la Présidente directrice générale et le Directeur général délégué, suivent, pour chacun de ces segments, l'EBITDA courant qui constitue un des principaux indicateurs de performance opérationnelle du Groupe. Il se calcule par différence entre le chiffre d'affaires des segments et les coûts des ventes, les coûts marketing, les prestations informatiques, les frais de personnel et les coûts administratifs et généraux (hors amortissements) qui leur sont attribués.

2.2.2 Consolidation

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 regroupent les états financiers de la société mère, La Française des Jeux, et des filiales contrôlées (voir note 19) et des coentreprises (voir note 11).

Le contrôle est défini par la capacité pratique d'exercer un droit pour diriger les activités clés (ayant une incidence importante sur les rendements), les expositions aux rendements variables (dividendes, variation juste valeur, économies fiscales) et la capacité à agir sur les rendements.

Les filiales, qui sont les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation représentant plus de la moitié des droits de vote ou dont il a le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Les coentreprises dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et sur lesquelles il a des droits sur l'actif net, directs ou indirects, sont mises en équivalence.

L'ensemble des sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les transactions entre les sociétés intégrées et les résultats internes à l'ensemble consolidé, sont éliminés.

2.2.3 Conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire).

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. La trésorerie, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion sont inscrits en résultat.

Les états financiers des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de La Française des Jeux, sont convertis en euros sur la base des cours de change constatés, à la date de clôture pour les comptes de la situation financière (à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au cours historique), et sur la base du taux moyen de la période pour les comptes de produits et de charges.

Les différences de conversion sont portées directement en autres éléments du résultat global au poste « écart de conversion » et seront comptabilisées au compte de résultat de l'exercice à la date où les activités seront cédées.

2.2.4 Recours à des jugements et des estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs et les produits et charges à la date de clôture.

L'évolution de l'environnement économique et financier a conduit le Groupe à renforcer les procédures de suivi des risques. Cet environnement a été pris en considération dans les estimations retenues dans l'élaboration des business plans utilisés pour les tests de perte de valeur ou les calculs de provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations à chaque clôture sur la base des informations régulièrement mises à jour. Les résultats futurs des opérations concernées peuvent différer de ces estimations.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les estimations significatives et les principales hypothèses et données clés portent principalement sur les éléments suivants :

- avantages au personnel : taux d'actualisation (note 4.6.3.) ;
- les durées d'utilité et la valeur recouvrable pour l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles. La durée et le mode d'amortissement de la clientèle et des marques valorisées lors des acquisitions ont été revus pour tenir compte des taux d'attrition (note 7) ;
- écart d'acquisition : taux d'actualisation et hypothèses de plan d'affaires pour l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (note 6) ;
- la juste valeur des actifs non cotés sur des marchés actifs pour les actifs financiers (note 10) ;
- actions de performance : hypothèses de valorisation retenues pour l'évaluation des actions de performance (EBITDA courant, bénéfice par action, probabilité d'atteinte des objectifs, taux sans risque, cours de l'action) (note 4.6.4).

Outre l'utilisation d'estimations, le Groupe fait usage de jugements pour définir le traitement comptable le plus adapté pour certaines activités et transactions, notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées :

- l'appréciation des risques juridiques et leur quantification pour les provisions pour risques et les provisions pour litiges (note 8) ;
- l'appréciation du risque de non-recouvrement des impayés pour l'évaluation de la valeur recouvrable des créances sur le réseau de distribution (note 4.5) ;
- l'identification ou non de contrats de location dans certains accords (note 2.2.4).

NOTE 3 Principales variations de périmètre

3.1 Principales variations de périmètre de l'exercice 2025

Il n'y a pas eu d'évolution significative du périmètre de consolidation.

Les effets de la finalisation de l'acquisition de Kindred sont limités au retrait obligatoire (« squeeze-out ») des intérêts minoritaires pour un montant de 38 millions d'euros, engagé en début d'année.

3.2 Principales variations de périmètre de l'exercice 2024

Le 22 janvier 2024, La Française des Jeux a annoncé le lancement d'une offre publique d'achat (OPA) sur Kindred, un leader européen des paris et jeux en ligne, dans le cadre de son ambition de devenir un acteur international des jeux d'argent et de hasard, renforçant ainsi sa position de champion européen.

Cette offre au prix de 130 SEK par action cotée sur le Nasdaq Stockholm, valorisait Kindred hors activités non reprises à 2,6 milliards d'euros en valeur d'entreprise. L'OPA, ouverte le 20 février 2024 pour une période maximale de neuf mois, était soumise à l'obtention des autorisations réglementaires, notamment de l'Autorité française de la concurrence (ADLC), et à l'acquisition par La Française des Jeux d'au moins 90 % du capital de Kindred.

Le 14 mai 2024, La Française des Jeux a notifié à l'ADLC le projet d'acquisition de Kindred. En réponse aux observations des tiers et après consultation du marché, La Française des Jeux a ajusté ses engagements pris en 2023 lors de l'acquisition du groupe ZEturf, portant sur la séparation des activités sous droits exclusifs de celles ouvertes à la concurrence. Le 18 septembre 2024, l'ADLC a autorisé l'opération, permettant à La Française

des Jeux d'annoncer le raccourcissement de la période d'acceptation de l'offre à deux semaines.

Au terme de cette période, clôturée le 2 octobre 2024, 195 659 291 certificats de dépôt suédois (SDR), représentant 90,66 % du capital de Kindred, ont été apportés à l'offre. Par ailleurs, La Française des Jeux avait acquis directement auprès de Veralda 2 400 000 SDR, soit 1,11 % du capital de Kindred. La condition suspensive étant réalisée, La Française des Jeux a finalisé l'acquisition de Kindred le 11 octobre 2024, avec le règlement-livraison des SDR apportés. Une extension de l'offre jusqu'au 18 octobre 2024 a permis de recueillir 14 734 917 SDR supplémentaires, représentant 6,83 % du capital. Détenant désormais plus de 90 % du capital, La Française des Jeux a initié une procédure de retrait obligatoire pour acquérir les actions restantes et retirer les SDR de la cotation sur le Nasdaq Stockholm. Kindred est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe depuis le 11 octobre 2024.

Le financement de cette acquisition a combiné l'utilisation de la trésorerie du Groupe et un crédit relais de 2 milliards d'euros souscrit auprès de banques françaises de premier plan.

Ce crédit relais a été refinancé par :

- une émission obligataire inaugurale d'un montant de 1,5 milliard d'euros à échéance 6 ans, 9 ans et 12 ans, soit :
 - 500 millions d'euros d'obligations à échéance 21 novembre 2030, avec un coupon annuel de 3,000 %,
 - 500 millions d'euros d'obligations à échéance 21 novembre 2033, avec un coupon annuel de 3,375 %,
 - 500 millions d'euros d'obligations à échéance 21 novembre 2036, avec un coupon annuel de 3,625 % ;
- un crédit de 400 millions d'euros à taux variable, syndiqué auprès de banques françaises et internationales de premier rang, amortissable sur 5 ans.

NOTE 4 Données opérationnelles

4.1 Produit net des jeux et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par le produit net des jeux et les produits des autres activités.

Produit brut des jeux (PBJ)

Le PBJ correspond à la différence entre les mises et la part revenant aux gagnants. Pour le poker, le PBJ est constitué par une commission prélevée sur les mises.

Produit net des jeux (PNJ)

Le Groupe exerce une activité de prestations de services, consistant à développer et exploiter, dans un cadre très réglementé, des jeux de loterie et de paris sportifs. Le PNJ correspond à la rémunération de La Française des Jeux pour l'organisation et le placement des jeux.

Le PNJ correspond à un solde, déterminé à partir du PBJ, lui-même variable en fonction du TRJ ⁽¹⁾ de chaque catégorie de jeu et diminué ensuite des prélèvements publics. Le niveau du PNJ peut donc varier en fonction du TRJ de chaque jeu (effet marge), ainsi qu'en fonction du volume des mises pour chaque catégorie de jeu correspondant (effet volume et effet mix).

Le PNJ est constaté une fois l'ensemble des obligations du Groupe remplies. Ces obligations de prestations sont différentes selon les gammes de jeux :

- pour les **jeux de tirage**, la prestation de FDJ UNITED est terminée lorsqu'elle a enregistré la prise de jeu, organisé le tirage qui détermine la formule gagnante, effectué le calcul des gains et promulgué les résultats et rapports ;
- pour les **jeux instantanés**, en point de vente, la constatation des mises est effective dans les comptes de FDJ UNITED lorsqu'un certain nombre de tickets a été vendu, à savoir lorsque lesdits tickets sont passés dans le terminal de prises de jeu. Ainsi, la vente est constatée avant que le livret (lot de tickets), d'une valeur comprise entre 150 et 300 euros, ne soit intégralement épuisé. Compte tenu de la vitesse d'écoulement des livrets, la constatation d'une vente à l'unité conduirait à la constatation d'un revenu très proche de celui retenu dans les comptes. La vente en ligne est reconnue dès l'enregistrement de la mise du joueur ;
- pour les **paris sportifs**, les principes sont similaires à ceux des jeux de tirage. Les obligations de FDJ UNITED sont remplies lorsque, une fois que l'événement sportif a eu lieu, le calcul des gains et la promulgation des résultats et des rapports sont effectués ;
- pour le **poker**, les obligations de FDJ UNITED sont remplies quand le tournoi ou la main est terminée ;
- pour les **paris hippiques**, les principes sont similaires à ceux des jeux de tirage. Les obligations de FDJ UNITED sont remplies lorsque, une fois que l'événement a eu lieu, que le calcul des gains et la promulgation des résultats et des rapports ont été effectués.

Le PNJ est donc net des gains versés ou à reverser aux joueurs et des sommes prélevées pour l'État.

Le traitement des opérations de jeux, leur comptabilisation et la détermination du PNJ sont très fortement automatisés. Ils s'appuient sur un système d'information qui porte la totalité des flux de jeux depuis la validation des prises de jeux dans les points de vente et sur Internet, jusqu'à la comptabilisation du PNJ.

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Loterie et paris sportifs en réseau France	2 528,0	2 493,3
Paris et jeux en ligne	836,8	284,4
Loterie Internationale	128,8	128,4
TOTAL PRODUIT NET DES JEUX (PNJ)	3 493,6	2 906,1
Produit des autres activités	183,9	159,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 677,5	3 065,1

Le PNJ constitue la rémunération du Groupe sur ses activités des jeux. Il atteint 3 493,6 millions d'euros en 2025 en hausse de 597,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 (+ 20,2 %). Le produit des autres activités qui comprend l'activité Paiement et Services ainsi que les autres activités à l'international, s'élève à 183,9 millions d'euros en 2025 en hausse de 25,0 millions d'euros par rapport à 2024 (+ 15,7 %).

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit ainsi à 3 677,5 millions d'euros en 2025, en augmentation de 612,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 (+ 20,0 %) notamment liée à l'intégration en année pleine de Kindred.

(1) TRJ (Taux de Retour aux Joueurs) : pourcentage des mises revenant aux gagnants.

4.2 Résultat opérationnel

4.2.1 Résultat opérationnel courant

Les **coûts des ventes** s'établissent à 1 547,3 millions d'euros (+ 13,2 %). Ils sont constitués pour 1 463,9 millions d'euros (+ 14,0 %) des coûts variables liés aux ventes dont 1 076,7 millions d'euros de rémunération versée aux détaillants en France et en Irlande, dont l'augmentation de + 6,4 % est induite par celle des mises en point de vente en France et en Irlande.

Les **coûts marketing** comprennent les coûts de publicité et de conception des offres. Ils s'établissent à 305,8 millions d'euros. Leur augmentation (+ 37,4 %) est principalement attribuable à l'intégration de Kindred.

Les **prestations informatiques** atteignent 172,6 millions d'euros. Elles couvrent les coûts liés à la sous-traitance des développements et de l'exploitation informatique des jeux et services. Leur progression (+ 47,8 %) est induite par l'intégration de Kindred.

Les **frais de personnels** ressortent à 583,4 millions d'euros (+ 31,7 %). Ils incluent les salaires, ainsi que les coûts rattachés au personnel. La hausse est principalement due à l'intégration des salariés de Kindred.

Les **coûts administratifs et généraux** regroupent principalement les honoraires de conseil, les frais de fonctionnement des fonctions centrales, ainsi que les coûts des bâtiments. Leur augmentation de 34,6 %, à 166,4 millions d'euros, est notamment liée à un effet périmètre.

Les **dotations nettes aux amortissements** s'établissent à 336,5 millions d'euros contre 224,5 millions d'euros en 2024. Leur progression est principalement liée aux amortissements des actifs incorporels et corporels reconnus ou réévalués lors de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises (PPA).

Le **résultat opérationnel courant** du Groupe s'établit à 565,6 millions d'euros, en baisse de - 0,4 %.

L'**EBITDA courant**, résultat opérationnel courant retraité des dotations nettes aux amortissements, s'établit à 902,0 millions d'euros, en hausse de + 13,9 %.

4.2.2 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les éléments inhabituels et significatifs figurent dans le résultat opérationnel sur les lignes « autres produits opérationnels non courants » et « autres charges opérationnelles non courantes », conformément à la recommandation de l'ANC 2013-03 du 7 novembre 2013. Ces éléments incluent pour l'essentiel des coûts de restructuration, résultats de cessions des immobilisations, pertes de valeurs sur actifs immobilisés et d'autres coûts non récurrents.

En 2025, les produits et charges opérationnels non courants s'élèvent à - 199,1 millions d'euros et incluent principalement (voir note 7 Immobilisations incorporelles et corporelles) :

- de dépréciations d'immobilisations incorporelles reconnus lors de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprise pour 166 millions ;
- des coûts de restructuration pour 28 millions d'euros, notamment en lien avec Kindred.

En 2024, les produits et charges opérationnels non courants s'élevaient à - 39,2 millions d'euros et incluaient principalement :

- des coûts liés aux opérations d'acquisitions pour 27 millions d'euros ;
- des coûts de restructuration, notamment en lien avec Kindred et Sporting Group pour 5 millions d'euros.

4.3 Information - secteurs opérationnels

Au 31.12.2025, l'information est présentée conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». La ventilation retenue par le Groupe correspond aux secteurs opérationnels tels qu'ils sont régulièrement revus par les mandataires sociaux et les principaux décideurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels retenus, issus des reporting internes, sont les suivants :

- Loterie et paris sportifs en réseau France : activités exercées sous droits exclusifs en France, incluant les jeux de tirage et instantanés, dans le réseau physique et en ligne, et les paris sportifs dans le réseau physique ;
- Paris et jeux en ligne : activités BTOC de jeux en ligne ouverts à la concurrence (paris sportifs, poker, paris hippiques, casino) opérées notamment via ParionsSport en ligne, ZEturf, Unibet et 32Red, et activités BTOB opérées par Relax Gaming ;

- Loterie Internationale : activités de loterie à l'international, incluant la loterie en Irlande (PLI) ;
- Paiement et Services : services d'encaissement, de paiement et de gestion commerciale via FDJ Services (Nirio), Aleda et L'Addition.

La colonne Holding, qui regroupe les coûts centraux et liés à la marque (campagnes corporate), permet de réconcilier les données avec le compte de résultat du Groupe.

L'EBITDA courant, *Earnings before interest, tax, depreciation and amortization*, correspond au Résultat Opérationnel Courant retraité des dotations nettes aux amortissements. Il met en évidence le résultat du Groupe hors renouvellement des investissements, coût du financement et de la fiscalité.

Les données ci-dessous sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe.

	2025					
	Loterie et paris sportifs en réseau France	Paris et jeux en ligne	Loterie Internationale	Paiement et Services	Holding	Total Groupe
En millions d'euros						
Produit brut des jeux (PBJ)	6 950	1 388	368	0	0	8 706
Produit net des jeux (PNJ)	2 528	837	129	0	0	3 494
Chiffre d'affaires	2 538	908	170	62	0	3 678
Coûts des ventes	- 1 189	- 261	- 59	- 39	0	- 1 547
Coûts marketing	- 114	- 174	- 6	- 3	- 9	- 306
Prestations informatiques	- 78	- 59	- 18	- 5	- 13	- 173
Frais de personnel	- 208	- 186	- 35	- 18	- 137	- 583
Coûts administratifs et généraux	- 36	- 46	- 14	- 3	- 67	- 166
EBITDA courant	913	182	38	- 5	- 226	902
Dotations nettes aux amortissements						- 336
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT						566

	2024*					
	Loterie et paris sportifs en réseau France	Paris et jeux en ligne	Loterie Internationale	Paiement et Services	Holding	Total Groupe
En millions d'euros						
Produit brut des jeux (PBJ)	6 763	517	367	0	0	7 647
Produit net des jeux (PNJ)	2 493	284	128	0	0	2 906
Chiffre d'affaires	2 503	306	191	64	0	3 065
Coûts des ventes	- 1 187	- 76	- 63	- 41	0	- 1 367
Coûts marketing	- 126	- 61	- 10	- 3	- 23	- 223
Prestations informatiques	- 66	- 16	- 24	- 3	- 8	- 117
Frais de personnel	- 200	- 73	- 56	- 15	- 98	- 443
Coûts administratifs et généraux	- 37	- 14	- 13	- 4	- 57	- 124
EBITDA courant	887	68	25	- 1	- 186	792
Dotations nettes aux amortissements						- 225
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT						568

* L'information sectorielle comparative au 31 décembre 2024 a été retraitée conformément à la norme IFRS 8, afin de refléter la nouvelle organisation opérationnelle du Groupe et intègre 2,5 mois d'activité de Kindred.

Notes annexes aux comptes consolidés

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En millions d'euros	2025	2024
Europe de l'Ouest *	3 055,5	2 745,3
Europe Centrale et du Nord	559,6	317,7
Autres zones géographiques	62,4	2,0
TOTAL GROUPE	3 677,5	3 065,1

* Dont la France contribuant à hauteur de 78% en 2025 et 89% en 2024.

La répartition des actifs non courant (hors Goodwill) par zone géographique est la suivante :

En millions d'euros	2025	2024
Europe de l'Ouest *	2 407,0	2 693,4
Europe centrale et du Nord	581,1	595,2
Autres zones géographiques	24,9	24,4
TOTAL GROUPE	3 013,0	3 313,0

* Dont la France contribuant à hauteur de 35% en 2025 et 32% en 2024.

Le Groupe n'a pas, compte tenu de son activité, de clients-clés.

4.4 Créances courantes

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances courantes sont enregistrées à leur juste valeur compte tenu des échéances de paiement.

Les créances sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti, qui correspond en pratique à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une analyse au regard du risque de crédit et de la probabilité de perte.

4.4.1 Créances clients et réseau de distribution

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Créances clients (valeur brute)	171,7	153,1
Créances envers le réseau de distribution (valeur brute)	250,8	595,0
Dépréciation	- 8,6	- 18,8
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION	413,8	729,3

Les créances clients sont liées à l'activité du Groupe avec des loteries étrangères pour la réalisation de prestations informatiques.

En France et en Irlande, le réseau de distribution est prélevé sur un rythme hebdomadaire du montant des mises qu'il collecte auprès des joueurs, net des lots payés à ceux-ci et de ses commissions. Les mises sont inscrites à l'actif, tandis que les lots et commissions figurent au passif.

Les créances sur le réseau de distribution correspondent aux mises encaissées par le réseau sur la fin de l'année, et non encore prélevées par le Groupe. Leur niveau en fin d'exercice est notamment déterminé par le jour de la semaine qui correspond au 31 décembre. Leur variation en 2025 est liée à un effet calendrier ⁽¹⁾.

(1) Compte tenu du paiement hebdomadaire, l'effet calendrier sur les créances auprès des points de vente fluctue entre 3 et 9 jours de mises en point de vente en fonction du jour de la semaine correspondant au 31 décembre de l'année.

4.4.2 Autres actifs courants

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Charges constatées d'avance	31,7	27,6
Autres créances courantes	291,0	351,7
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	322,8	379,3

Les autres créances courantes incluent un acompte sur les prélèvements publics de 214 millions d'euros au 31 décembre 2025 (222 millions d'euros au 31 décembre 2024).

4.5 Dettes courantes

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes courantes sont enregistrées à leur juste valeur, qui correspond à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement.

Les dettes courantes sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti.

4.5.1 Dettes fournisseurs et réseau de distribution

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Fournisseurs	245,0	271,6
Dettes envers le réseau de distribution	134,8	352,8
TOTAL DETTES FOURNISSEURS ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION	379,9	624,4

Les dettes envers le réseau de distribution correspondent aux lots payés aux joueurs par les détaillants et aux commissions du réseau sur la fin de l'année et font l'objet d'un paiement hebdomadaire. Leur niveau en fin d'exercice est notamment

déterminé par le jour de la semaine qui correspond au 31 décembre. Cet effet calendrier ⁽¹⁾ explique l'essentiel de leur évolution en 2025.

4.5.2 Fonds joueurs

Les fonds joueurs incluent les lots et gains de premier rang de répartition et mis en jeu, dans le cadre des paris sportifs en la forme mutuelle et de tirage traditionnel, ainsi que les lots et gains de premier rang des jeux additionnels.

Les fonds destinés à l'animation des jeux, prévus dans les règlements de chaque jeu concernés (par exemple fonds de report, fonds de supercagnotte), contiennent les sommes reportées sur des tirages ultérieurs en l'absence de gagnant, pour certains jeux et certains rangs de gains.

Les fonds joueurs comprennent principalement les fonds destinés à l'animation des jeux et s'établissent à 388 millions d'euros au 31 décembre 2025 (350 millions d'euros au 31 décembre 2024). Leur évolution est portée par le cycle de vie des jeux de tirage.

(1) Compte tenu du paiement hebdomadaire, l'effet calendrier sur les créances auprès des points de vente fluctue entre 3 et 9 jours de mises en point de vente en fonction du jour de la semaine correspondant au 31 décembre de l'année.

4.5.3 Passifs de prélèvements publics

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Passif – Prélèvements publics - La Française des Jeux	356,4	372,8
Passif – Prélèvements publics - Autres	63,3	42,1
SOUS-TOTAL	419,8	414,9
Lots non réclamés - France	138,7	91,2
PASSIFS DE PRÉLÈVEMENTS PUBLICS	558,5	506,1

Les lots non réclamés sont en hausse de 47,5 millions d'euros entre les deux exercices principalement du fait du calendrier des émissions sur les jeux instantanés. Les prélèvements publics font l'objet d'un règlement sur un rythme mensuel, à l'exception des lots non réclamés qui sont réglés sur le 1^{er} semestre de l'exercice suivant.

4.5.4 Gains à payer – Disponibilités joueurs

Les gains à payer – disponibilités joueurs s'établissent à 579 millions d'euros au 31 décembre 2025 (642 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Ils comprennent principalement :

- les gains à payer qui sont des gains non forclos restant à payer aux joueurs (368 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 430 millions d'euros au 31 décembre 2024). Leur baisse

s'explique principalement par une baisse des gains à payer sur les jeux instantanés liée à l'activité et à la forclusion des émissions ;

- les sommes disponibles sur les porte-monnaies des joueurs (150 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 153 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- les gains des joueurs en ligne, en instance de paiement (0 million d'euros au 31 décembre 2025 et 15 millions d'euros au 31 décembre 2024).

4.5.5 Autres passifs courants

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Produits constatés d'avance	48,4	48,6
Autres dettes	236,9	226,5
AUTRES PASSIFS D'EXPLOITATION COURANTS	285,3	275,1

Les produits constatés d'avance sur les jeux (48 millions d'euros au 31 décembre 2025, 49 millions d'euros au 31 décembre 2024) correspondent aux mises jouées en année n se rapportant à des tirages ou événements se déroulant en année n+1. Ils sont transformés en mises dans un délai maximum de cinq semaines.

Les autres dettes (237 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 226 millions d'euros au 31 décembre 2024) comprennent essentiellement les dettes fiscales et sociales.

4.6 Charges et avantages du personnel

4.6.1 Effectifs du Groupe

Les effectifs moyens pondérés (EMP) du Groupe incluant toutes les natures de contrat, dont l'intérim, sont les suivants :

	31.12.2025	31.12.2024
TOTAL EFFECTIFS MOYENS PONDÉRÉS	5 641	4 020

Les effectifs de fin de période du Groupe incluant toutes les natures de contrat, dont l'intérim sont les suivants :

	31.12.2025	31.12.2024
TOTAL EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE	5 755	5 678

4.6.2 Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent, outre les rémunérations et charges sociales correspondantes, le coût des services rendus liés aux indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme, ainsi que l'intérim, la formation et d'autres charges rattachées au personnel.

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Rémunération et charges sociales	536,5	356,3
Participation et intéressement	43,7	44,8
Avantages à long terme	6,0	9,2
Autres	- 2,8	32,5
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	583,4	442,8

L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par la croissance externe réalisée en octobre 2024 ainsi que l'augmentation des effectifs moyens pondérés.

4.6.3 Passifs liés au personnel

Conformément aux lois et dispositions de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que d'autres avantages à long terme. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans les charges sociales de l'exercice.

Les avantages postérieurs à l'emploi relevant d'un régime à prestations définies sont les suivants :

- les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière ;
- les engagements liés au maintien de la couverture des frais de santé. Les salariés de La Française des Jeux bénéficient du maintien de leur couverture de frais de santé lors de leur départ en retraite (ou en cas d'invalidité/licenciement), conformément aux exigences de la loi Evin du 31 décembre 1989 et de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 ;
- les engagements liés aux congés de fin de carrière.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation des régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie, des droits définis dans les conventions collectives, ainsi que des hypothèses économiques telles que le taux d'inflation et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé est défini à partir de l'indice iBoxx € Corporate AA 10+.

En application de l'amendement à IAS19, les écarts actuariels sont constatés directement dans les autres éléments du

résultat global et l'incidence des éventuelles modifications de régimes ou des nouveaux régimes est incluse dans la charge comptabilisée en résultat.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constatée dans les autres éléments du résultat global.

Le montant de la provision constatée au titre des avantages postérieurs relevant d'un régime de prestations définies est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- le coût des services rendus au cours de la période ;
- l'incidence des éventuelles modifications de régimes sur l'année ou de nouveaux régimes ;
- les intérêts nets sur le passif net correspondants au coût financier relatif à l'obligation au titre des prestations définies (effet de la désactualisation) diminué des produits d'intérêts générés par les actifs du régime.

Les autres avantages long terme sont relatifs aux médailles du travail, constituées de jours de congés et soumises à charges sociales. La charge annuelle correspond à la variation nette de l'engagement.

Les paramètres utilisés pour la détermination de la provision au titre des indemnités de fin de carrière en France sont les suivants :

* Modulé selon l'âge et CSP.

* Dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière, aux médailles du travail, aux frais de santé et au congé fin de carrière.

22

Afin de couvrir ses engagements liés aux indemnités de fin de carrière, le Groupe a souscrit une assurance au cours de l'exercice 2025.

Position nette

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Dettes actuarielles à la clôture	53,9	61,2
Juste valeur des actifs fin de période	14,1	-
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF À LA CLÔTURE	39,8	61,2

Par application d'IAS 19 révisée, les modifications des hypothèses actuarielles et des effets d'expérience génèrent des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en autres éléments du résultat global lors de leur survenance.

Les résultats des tests de sensibilité montrent que la variation à la hausse ou à la baisse de 100 points de base du taux d'actualisation aurait une incidence respective de - 11 % ou de + 13 % sur la provision actuelle au titre des indemnités de fin de carrière.

La durée moyenne au titre des indemnités de fin de carrière est de 12 années au 31 décembre 2025 (12 années au 31 décembre 2024).

En avril 2022, un accord de congé de fin de carrière (CFC) a été signé, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022, permettant aux salariés qui le souhaitent, d'anticiper leur départ en retraite, conduisant à la comptabilisation d'un passif de 19,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 (25,7 millions d'euros au 31 décembre 2024). L'accord s'adresse aux salariés de La Française des Jeux et des filiales françaises du Groupe, âgés de 57 ans minimum, ayant une ancienneté de plus de 5 ans dans le Groupe et en droit de liquider leur retraite à l'issue du plan. Il offre la possibilité de percevoir une rémunération comprise entre 60% et 90 % du salaire pendant une durée maximale de 3 ans. L'hypothèse de taux d'adhésion retenue pour les congés de fin de carrière est de 25 %.

4.6.4 Paiement fondé en actions

L'attribution d'actions de performance est comptabilisée conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur actions ». Pendant la durée du plan, est comptabilisé en charges de personnel un montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires, calculé à la date d'attribution. La contrepartie de cette charge est directement inscrite en capitaux propres. La juste valeur de la charge est calculée en utilisant les modèles de type Black & Scholes : sont prises en compte les caractéristiques du plan (prix et période

d'exercice) et les données de marché à la date d'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus). La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits et peut être corrigée en fonction des départs ou des radiations de l'effectif ou encore de la probabilité estimée d'atteinte des critères de performance. L'évolution ultérieure du cours de l'action n'entraîne aucune modification de la charge.

Trois plans d'actions de performance sont en vigueur, dont un nouveau plan mis en place en 2025. Les actions afférentes ont été accordées à la Présidente directrice générale, au directeur général délégué et à certains salariés du Groupe. Les droits à attribution d'actions de performance ont été évalués à leur juste valeur à la date d'attribution, donnant droit au nombre d'actions indiqué ci-dessous, sur une base d'atteinte des conditions de performance à hauteur de 100 %.

Les droits accordés ne sont définitivement acquis qu'à l'issue d'une période de trois ans sous la condition de présence.

L'attribution des actions est par ailleurs soumise à des conditions de performance (EBITDA courant, bénéfice par action, rendement total pour les actionnaires - *Total Shareholder Return* (TSR), taux de croissance du chiffre

d'affaires et un ensemble de conditions RSE (% de joueurs à risque élevé, réduction des émissions carbone, % de femmes au Comex)), taux de mises identifiées et notation Moody's). Si les objectifs ne sont pas atteints, le nombre d'actions livrées et la charge seront réduits. En cas de surperformance, le nombre d'actions livrées sera majoré dans une limite de 145% des droits accordés.

Les conditions de performance sont évaluées sur 3 exercices à compter de l'exercice au cours duquel les actions sont attribuées. La livraison des actions intervient au cours de l'année suivant cette période de 3 exercices ; soit en 2026 pour l'attribution d'actions intervenue en 2023, en 2027 pour l'attribution d'actions intervenues en 2024 et en 2028 pour l'attribution d'actions intervenue en 2025.

Plan	2023-2026	2024-2027	2025-2028
Date d'attribution	27.04.2023	25.04.2024	22.05.2025
Nombre d'actions	175 828	222 236	418 909
Cours de l'action (€)	38,8	34,5	32,7
Juste valeur (€)	31,0	26,9	21,4
Dividendes attendus sur la période d'acquisition	12,3 %	15,6 %	23,9 %
Volatilité de l'action	23,3 %	22,2 %	21,7 %
Poids des conditions de performance non marché (base 100 %)	85,0 %	85,0 %	85,0 %
Poids des conditions de performance liées au TSR (base 100 %)	15,0 %	15,0 %	15,0 %
Méthode de valorisation	Monte Carlo	Monte Carlo	Monte Carlo

La charge est estimée à 28,1 millions d'euros, (charges patronales comprises) sur la durée des plans en vigueur, dont 9,0 millions d'euros sur la période, incluant un rattrapage des charges patronales qui passent de 20 % à 30 %. Une charge de 1,0 million d'euros a été constatée durant l'exercice au titre du plan 2022-2025, débouclé en avril 2025.

Sur la période, 323 000 actions ont été acquises pour un montant de 9,4 millions d'euros afin de les distribuer aux bénéficiaires à l'échéance des plans.

4.6.5 Actionnariat salarié : Offre réservée aux salariés (ORS)

Dans le cadre de sa politique d'actionnariat salarié, FDJ UNITED a lancé en 2025 une nouvelle offre réservée aux salariés (ORS), accessible en France et à l'international. L'opération comprenait une formule classique décotée de 20 % et abondée à hauteur de 500 euros, ainsi qu'une formule multiple à 15 % garantie, plafonnée à 1 500 euros. Une déclinaison sous forme de SAR (*Stock Appreciation Rights*) a également été mise en place pour les salariés en Australie, Belgique et Suède.

L'opération a donné lieu à un montant total de souscriptions de 60 millions d'euros, pour un coût comptabilisé de 12 millions d'euros au 31 décembre 2025, principalement constitué de la décote consentie et des abondements. Ce coût a été classé en résultat opérationnel courant.

4.7 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du prix de revient établi selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO) et de la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé net des coûts liés à la vente). Ils font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur obsolescence technique ou commerciale.

Les stocks correspondent essentiellement aux supports de jeux, c'est-à-dire aux tickets de jeux instantanés (19 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 20 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs identifiables acquis et des passifs repris des sociétés acquises par La Française des Jeux à leur juste valeur.

La comptabilisation initiale de l'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. L'acquéreur doit comptabiliser le goodwill à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent de :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. À l'issue de cette analyse complémentaire, le goodwill négatif résiduel est comptabilisé directement en résultat.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, l'écart entre le prix payé (reçu) et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle acquis (cédés) est enregistré directement dans les capitaux propres.

En application de la norme IFRS 3, FDJ UNITED a poursuivi, puis finalisé au cours de l'exercice 2025, la revue du bilan d'ouverture établi à la date de prise de contrôle du groupe Kindred, intervenue le 11 octobre 2024.

Les travaux d'allocation du prix d'acquisition (PPA) au cours du délai de douze mois suivant la date d'acquisition, ont donné lieu aux principaux ajustements suivants :

- un ajustement de l'excédent en fonds de roulement, afin de tenir compte de la rationalisation des positions au 11 octobre 2024, comptabilisé pour un montant d'environ 30 millions d'euros, en contrepartie du goodwill ;
- un ajustement des provisions pour risques et charges d'ouverture a été comptabilisé pour un montant de 6,5 millions d'euros.

Le coût du regroupement d'entreprises de Kindred est de 2 477 millions euros et se compose :

- du prix payé dans le cadre de l'offre soit 2 412 millions euros ;

- de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par La Française des Jeux dans Kindred soit 27 millions euros ;
- de la valeur des intérêts ne conférant pas le contrôle soit 38 millions euros, valorisés à la juste valeur.

Cette acquisition a été financée par une émission obligataire de 1 500 millions d'euros, par un emprunt bancaire de 400 millions d'euros et par mobilisation de la trésorerie du Groupe.

L'acquisition de Kindred a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprise en application de la norme IFRS 3. La Française des Jeux s'est fait assister par un expert indépendant en évaluation pour la valorisation des principaux actifs et passifs.

Au 31 décembre 2025, l'évaluation définitive de l'écart d'acquisition a été comptabilisée pour un montant de 1 053,8 millions d'euros.

Bilan d'ouverture

Kindred 11.10.2024

En millions d'euros	Provisoire	Définitif	Variation
Immobilisations incorporelles	1 795,9	1 795,9	0,0
Immobilisations corporelles	39,8	38,3	- 1,5
Autres actifs non courants	19,6	13,8	- 5,8
Stocks et en-cours	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	276,5	273,4	- 3,1
Autres actifs courants	281,7	248,5	- 33,2
Juste valeur des titres antérieurement détenus	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à être cédés	4,4	4,4	0,0
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA DATE D'ACQUISITION	2 417,8	2 374,2	- 43,6
Provisions et passifs éventuels	48,6	55,1	6,5
Impôts différés passif	252,9	250,9	- 2,0
Emprunts et dettes financières	160,8	159,3	- 1,5
Fournisseurs	111,8	111,8	0,0
Autres passifs courants	366,8	364,7	- 2,1
Passifs destinés à être cédés	8,7	8,7	0,0
Dettes financières sur minoritaires	38,1	38,1	0,0
JUSTE VALEUR DES PASSIFS ASSUMÉS À LA DATE D'ACQUISITION	987,7	991,2	0,9
JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET KINDRED À LA DATE D'ACQUISITION	1 430,1	1 385,6	- 44,5
QUOTE-PART DE LA SITUATION NETTE KINDRED ACQUISE (100 %)	1 430,1	1 385,6	- 44,5
CONTREPARTIE TRANSFÉRÉE POUR L'ACQUISITION DE 100 % KINDRED	2 439,3	2 439,3	0,0
ÉCART D'ACQUISITION*	1 009,3	1 053,8	44,5

* Conformément à la norme IFRS3 Révisée, l'évaluation définitive de l'écart d'acquisition comptabilisé a été finalisée dans le délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Les provisions et passifs éventuels incluent une provision constatée sur les activités non régulées et en phase de l'être, conservées par le Groupe.

Les dettes fournisseurs incluent un passif de TVA sur les activités françaises de Kindred, qui a fait l'objet d'une régularisation fin 2024.

Les actifs et passifs destinés à être cédés correspondent aux activités (.com) non conservées qui ont été arrêtées en fin d'année, et incluaient notamment des risques joueurs réglementaires.

L'information financière est présentée sur la base du périmètre effectivement conservé par le Groupe. Ce périmètre a été annoncé le 22 janvier 2024 avec la sortie prévue de la Norvège et d'autres sites en (.com), sauf s'il existe une opportunité claire pour une licence locale. Par exemple, en Finlande où un projet de loi vise à mettre en place un système de licences pour les paris en ligne, les machines à sous en ligne et les jeux de casino, d'ici mi-2027.

Le goodwill est principalement attribuable aux synergies attendues et aux autres avantages découlant de la combinaison des actifs et des activités de Kindred avec ceux du Groupe. Le goodwill n'est pas déductible fiscalement.

	Valorisation <i>En millions d'euros</i>	Durée d'utilité moyenne pondérée
Marques	900,3	18,8
Relations clients	652,9	11,6
Licences	19,2	20,0
Coûts de développement	223,5	4,0
TOTAL	1 795,9	

Les marques valorisées dans le cadre de l'exercice de PPA couvrent essentiellement Unibet, 32Red et Relax Gaming. Elles font l'objet d'un amortissement sur une période comprise entre 10 et 20 ans.

L'activité de Kindred étant 100 % digitale, la base de joueurs est identifiable et traçable et a donné lieu à la reconnaissance d'un actif incorporel, amorti entre 10 et 12 ans. Les relations clients couvrent également la valorisation des clients BTOB de Relax Gaming, amortis sur 9 ans. Les logiciels valorisés dans le cadre de l'exercice de PPA couvrent essentiellement la plateforme de paris sportifs développée en interne par Kindred. Ils font l'objet d'un amortissement sur une période de 4 ans.

Conformément à IFRS 3 révisée, des impôts différés passifs ont été constatés sur les actifs incorporels identifiés dans le cadre de l'exercice de PPA, calculés au taux de 15 % reflet des géographies sur lesquels ces actifs sont majoritairement localisés.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle ont fait l'objet d'une opération de squeeze-out finalisé en début d'année 2025. Le calcul de l'écart d'acquisition est fait dans une approche goodwill complet, dans ce contexte il n'y a plus d'intérêt minoritaire au 31 décembre 2025.

Le chiffre d'affaires et l'EBITDA courant du Groupe intégrant l'activité de Kindred sur toute l'année 2024 se seraient élevés à respectivement 3 788 millions d'euros et 965 millions d'euros (données retraitées non auditées) sur la base du périmètre conservé.

Analyse des flux de trésorerie liés à l'acquisition

Les effets de l'acquisition de Kindred sur le tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2025 intègrent la finalisation du retrait obligatoire (« squeeze-out ») engagé au début de l'année. Ce dernier a donné lieu à un décaissement complémentaire de 38 millions d'euros en 2025, venant s'ajouter aux 2 439 millions d'euros versés en 2024 dans le cadre de l'acquisition initiale de la participation majoritaire.

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Coûts liés à l'acquisition	0,0	- 30,3
INCLUS DANS LES FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	0,0	- 30,3
Cash Consideration	- 37,8	- 2 439,4
Moins : Cash acquis	- 3,1	276,5
INCLUS DANS LES FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- 40,9	- 2 162,9
Émission dette financière long terme	0,0	3 889,7
Remboursement du crédit relais	0,0	- 2 000,0
Remboursement RCF de Kindred	0,0	- 116,2
Intérêts payés	0,0	- 31,7
INCLUS DANS LES FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	0,0	1 741,8
FLUX DE TRÉSORERIE NETTE LIÉS À L'ACQUISITION	- 40,9	- 445,4

NOTE 6 Écarts d'acquisition (goodwill)

En application de la norme IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises » (voir note 5), les goodwill représentent la différence entre :

- d'une part, la somme des éléments suivants :
 - le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle à la juste valeur à la date d'acquisition,
 - le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise,
 - pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition, de la quote-part d'intérêt détenue par le Groupe dans l'entité acquise avant la prise de contrôle ;

- d'autre part, le montant net des actifs acquis et passifs assumés, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou un groupe d'UGT, susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, représentant le niveau opérationnel le plus bas auquel le Groupe opère le suivi du taux de retour sur investissement de ce goodwill. Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

En millions d'euros	31.12.2024	Acquisitions Dotations	Change	Sortie	31.12.2025
Écarts d'acquisition (brut)	1 204,3	44,7	-	-	1 249,7
Pertes de valeur s/écarts d'acquisition	- 3,6	- 3,1	-	-	- 6,7
ÉCARTS D'ACQUISITION (NET)	1 200,7	41,7	-	-	1 242,4

En millions d'euros	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Change	Sortie	31.12.2024
Écarts d'acquisition (brut)	190,8	1 013,5	-	-	1 204,3
Pertes de valeur s/écarts d'acquisition	-	- 3,6	-	-	- 3,6
ÉCARTS D'ACQUISITION (NET)	190,8	1 009,9	-	-	1 200,7

En 2025, l'acquisition de Kindred a donné lieu à la reconnaissance d'un goodwill définitif de 1 053,8 millions d'euros en lien avec la poursuite et la finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition (voir note 5 Regroupement d'entreprises). Les écarts d'acquisition reflètent principalement les perspectives de développement futur de l'activité, ainsi que la valorisation du capital humain.

En 2024, l'acquisition de Kindred avait donné lieu à la reconnaissance d'un goodwill provisoire de 1 009,3 millions d'euros (voir note 5 Regroupement d'entreprises).

Test de perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36, le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an à la clôture de l'exercice, ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. L'objectif de ce test est de s'assurer que sa valeur nette comptable n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la direction de l'entreprise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Celle-ci est affectée en priorité sur les goodwill. Le complément éventuel est ensuite affecté aux immobilisations corporelles et incorporelles. Les pertes de valeur sont présentées sur la ligne « Autres charges opérationnelles non courantes » du compte de résultat consolidé.

Les tests de perte de valeur sont réalisés selon les modalités suivantes :

- les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen pondéré du capital (CMPC) de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés. Ils sont déterminés par zone géographique et par activité. Les CMPC sont calculés après impôts ;
- les flux de trésorerie futurs sont calculés sur la base de la meilleure information disponible à la date de clôture :
 - pour les trois premières années, les flux correspondent au budget, puis au plan d'affaires,
 - au-delà de l'horizon des trois ans du plan d'affaires, les flux sont estimés sur la base d'hypothèses de long terme élaborées pour chaque pays et activité.

Plusieurs variables sont susceptibles d'influencer significativement les calculs :

- les évolutions des taux d'actualisation ;
- l'évolution des hypothèses de projections de flux d'activité telles que produites dans le plan d'affaires du Groupe ;
- les taux de croissance retenus au-delà des plans à moyen terme et les valeurs terminales considérées, le cas échéant.

L'UGT « ZETurf + Parions Sport en Ligne (PSEL) » est à compter de 2025, regroupée avec l'UGT « Kindred », et les tests de dépréciation ont été effectués au sein du nouveau regroupement d'UGT « Paris et jeux en ligne », qui agrège les activités BtoC de paris et jeux en ligne et les activités BtoB de Relax Gaming. Ce regroupement d'UGT correspond par ailleurs à un nouveau secteur opérationnel distinct « Paris et jeux en ligne ».

Au 31 décembre 2025, les tests mis en œuvre n'ont pas mis en évidence de perte de valeur sur ces écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2025, les hypothèses clés des tests de valeur sont les suivantes :

Secteur opérationnel		Paris et jeux en ligne	Paiement et Services	Loterie Internationale
Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) / Agrégation d'UGT		Paris et jeux en ligne	Merchant services	PLI
Actif concerné		Goodwill	Goodwill	Goodwill
Valeur nette comptable (en millions d'euros)		1 124	57	56
Taux d'actualisation (%)		10,00%	12,00%	7,75%
Taux de croissance à l'infini (%)		2,25%	2,20%	n/a
Analyses de sensibilité (en millions d'euros)	Valeur recouvrable	- 161,1	- 4,1	- 6,1
	+ 0,5 % du taux d'actualisation	Valeur recouvrable vs VNC	- 68,6	+ 5,8
	+ 0,5 % du taux d'actualisation	Valeur recouvrable	- 219,9	- 5,5
	- 0,25% du taux de croissance à l'infini	Valeur recouvrable vs VNC	- 127,4	+ 4,4
	- 0,5% du CAGR annuel de CA	Valeur recouvrable	- 159,4	- 5,9
	- 0,5% du CAGR annuel de CA	Valeur recouvrable vs VNC	- 66,9	+ 4,0
			+ 4,0	+ 5,3

Les tests de sensibilité réalisés montrent que, dans certaines hypothèses raisonnablement possibles d'évolution des paramètres clés, la valeur recouvrable pourrait devenir inférieure à la valeur comptable sur le regroupement d'UGT « Paris et jeux en ligne », conduisant à la constatation d'une dépréciation.

NOTE 7 Immobilisations incorporelles et corporelles

7.1 Droits exclusifs d'exploitation et Autres immobilisations incorporelles

Droits exclusifs d'exploitation

Ces actifs correspondent :

- à la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation portant sur les activités de loterie commercialisées en réseau physique de distribution et en ligne, ainsi que sur les jeux de paris sportifs commercialisés en réseau physique de distribution confiés à la Française des Jeux pour une durée de 25 ans. Cet actif, d'un montant de 380 millions d'euros, est amorti sur cette durée à compter du 23 mai 2019, date de promulgation de la loi Pacte n° 2019-486. En 2024, un complément de soult de 97 millions d'euros a été constaté pour ajuster le montant initial lié à la sécurisation de ces droits exclusifs, conformément aux dispositions légales et contractuelles. Ce complément a été comptabilisé en tant qu'augmentation du coût des actifs incorporels correspondants. Cet actif est amorti sur 25 ans à compter du 23 mai 2019, et a fait l'objet d'un rattrapage d'amortissement sur 2024 de 18 millions d'euros ;
- à la valorisation de la licence d'exploitation des droits exclusifs détenus par PLI pour opérer la Loterie nationale irlandaise jusqu'en 2034.

Frais de recherche et développement et immobilisations incorporelles en cours

Les dépenses de recherche engagées par le Groupe pour son propre compte sont comptabilisées en charges au rythme où elles sont encourues.

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets ayant de sérieuses chances de réussite technique et de viabilité économique. Ils comprennent la valorisation des jours-hommes internes et de la sous-traitance. Ils correspondent aux projets développés en interne liés principalement à la numérisation et à l'enrichissement de l'offre, tant digitale qu'en point de vente.

Logiciels

Le coût d'entrée des logiciels correspond à leur coût d'acquisition, incluant prix d'achat et frais accessoires.

Marques

Ces actifs correspondent à la valorisation donnée aux marques dans le cadre des travaux d'allocation du prix effectués à chaque acquisition réalisée par le Groupe.

Bases clients

Ces actifs correspondent à la valorisation donnée aux bases clients dans le cadre des travaux d'allocation du prix effectués à chaque acquisition réalisée par le Groupe.

Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles en cours concernent les coûts de développement (voir supra) non encore mis en

service. À l'exception des écarts d'acquisition et des immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Amortissements

Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel, sauf si cette durée est indéfinie. Les coûts de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Les frais de développement sont amortis linéairement sur une période comprise entre 3 et 15 ans, et en moyenne sur 5 ans. Les actifs concernant les jeux de loterie exclusivement sur le canal digital et les paris sportifs en concurrence sont amortis sur 3 ans. Les logiciels sont amortis sur une durée de 5 ans. Les actifs concernant la marque sont amortis linéairement pour une période comprise entre 2 et 20 ans correspondant à leur durée d'utilisation estimée. Les bases clients sont amortis linéairement pour une période comprise entre 9 et 12 ans.

Ces durées sont réexaminées à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est pris en compte de manière prospective.

Pertes de valeur des immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont l'atteinte des objectifs du plan d'affaires à 5 ans, l'évolution de la réglementation, l'évolution du marché et les performances des jeux et équipements, l'évolution de l'environnement technologique qui peut rendre prématurément obsolètes certains équipements et l'évolution de l'offre.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif représente la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité, fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif, et la valeur de marché, déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession, diminuée des coûts de cession.

En millions d'euros	31.12.2025				31.12.2024			
	Brut	Amortiss. Provisions	Dépréciation	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Dépréciation	Net
Droits exclusifs d'exploitation	752,9	- 179,7	-	573,2	752,9	- 135,9	-	617,0
Coûts de développement	707,2	- 337,3	-	369,9	590,1	- 237,2	-	353,0
Logiciels SI	78,9	- 52,9	-	26,0	85,0	- 64,8	-	20,2
Marques ⁽¹⁾	987,5	- 68,6	- 54,0	864,9	990,5	- 18,0	-	972,5
Bases clients ⁽²⁾	694,3	- 80,3	- 111,8	502,2	697,8	- 19,8	-	678,0
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	118,7	- 45,1	-	73,5	130,9	- 37,9	-	93,1
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 339,4	- 763,9	- 165,8	2 409,8	3 247,3	- 513,6	-	2 733,7

(1) Dont 864 millions d'euros de marques liées au secteur Paris et jeux en ligne (Valeur nette comptable au 31 décembre 2025).

(2) Dont 495 millions d'euros de bases clients liées au secteur Paris et jeux en ligne (Valeur nette comptable au 31 décembre 2025).

En millions d'euros	31.12.2024	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclas- sements ⁽¹⁾	Variation de périmètre	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2025
Droits exclusifs d'exploitation	752,9	97,0	-	-	-	- 97,0	752,9
Coûts de développement	590,1	68,5	- 8,0	68,1	-	- 11,5	707,2
Logiciels SI	85,0	2,5	- 12,5	4,6	-	- 0,7	78,9
Marques	990,5	-	-	-	-	- 3,0	987,5
Bases clients	697,8	-	-	-	- 0,0	- 3,6	694,3
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	131,0	50,1	- 0,6	- 60,2	-	- 1,6	118,7
VALEURS BRUTES	3 247,3	218,1	- 21,2	12,5	- 0,0	- 117,3	3 339,4
Amort./Dep. des droits d'exploitation exclusifs	- 135,9	- 43,8	-	-	-	0,0	- 179,7
Amort./Dép. frais de développement	- 237,1	- 110,1	8,0	- 4,5	-	6,5	- 337,3
Amort./Dép. des logiciels	- 64,8	0,6	12,5	- 1,9	-	0,5	- 52,9
Amort./Dép. des marques	- 18,0	- 105,5	-	-	-	1,0	- 122,6
Amort./Dép. des bases clients	- 19,8	- 172,9	-	-	0,0	0,6	- 192,1
Amort./Dép. autres immobilisations incorporelles	- 37,9	- 2,3	0,5	- 6,1	- 0,0	0,7	- 45,1
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- 513,6	- 434,0	21,1	- 12,5	- 0,0	9,3	- 929,7
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	2 733,7		- 0,1	0,0	- 0,0	- 108,0	2 409,8

(1) Dont reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service, et reclassement des actifs destinés à être cédés (IFRS 5).

(2) Constatation de l'actif relatif au complément à verser au titre des droits exclusifs d'exploitation, et effet de change.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les principaux investissements de la période concernent la société mère et sont liés aux développements des systèmes d'information de production et de back office, ainsi qu'aux terminaux de prises de jeu.

Certaines des juridictions sur lesquelles le Groupe opère ont fait l'objet de nouvelles mesures réglementaires et/ou fiscales, applicables dès 2025 (nouvelles règles de limites de jeu sur le UK et les Pays-Bas, augmentation de la fiscalité des jeux aux Pays-Bas), ou à partir de 2026 (seconde vague d'augmentation de la fiscalité des jeux aux Pays-Bas, hausse progressive de la fiscalité des jeux au UK). Ces modifications d'environnement de marché représentant un indice de perte de valeur, le Groupe a

testé la valeur des actifs incorporels associés à ces juridictions, conformément aux recommandations de la norme IAS 36. Le résultat des tests de valeur menés a entraîné la constatation d'une dépréciation de bases clients et de marques sur ces juridictions essentiellement, à hauteur de 166 millions d'euros à fin décembre 2025.

En millions d'euros	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclas- sements ⁽¹⁾	Variation de périmètre	Autres mouve- ments ⁽²⁾	31.12.2024
Droits exclusifs d'exploitation	655,9	-	-	-	-	97,0	752,9
Coûts de développement	299,6	32,7	- 64,8	97,0	223,5	2,1	590,1
Logiciels SI	97,4	1,4	- 19,6	5,5	-	0,3	85,0
Marques	90,2	-	-	-	900,3	-	990,5
Bases clients	44,9	-	-	-	652,9	-	697,8
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	102,9	54,8	- 3,4	- 43,0	19,2	0,4	131,0
VALEURS BRUTES	1 291,0	88,9	- 87,8	59,5	1 795,9	99,8	3 247,3
Amort./Dép. des droits d'exploitation exclusifs	- 74,2	- 61,7	-	-	-	0,0	- 135,9
Amort./Dép. frais de développement	- 185,6	- 64,5	60,3	- 46,4	-	- 0,9	- 232,1
Amort./Dép. des logiciels	- 70,4	- 7,3	18,6	- 5,4	-	- 0,3	- 64,8
Amort./Dép. des marques	- 1,6	- 16,4	-	-	-	-	- 18,0
Amort./Dép. des bases clients	- 1,9	- 17,9	-	-	-	-	- 19,8
Amort./Dép autres immobilisations incorporelles	- 29,5	- 9,5	1,3	0,3	- 0,0	- 0,4	- 37,9
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- 363,3	- 177,3	80,2	- 51,5	- 0,0	- 1,6	- 513,6
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	927,7		- 7,6	8,0	1 795,9	98,2	2 733,7

(1) Dont reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service, et reclassement des actifs destinés à être cédés (IFRS 5).

(2) Principalement effet de change.

7.2 Immobilisations corporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Amortissements

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées suivantes :

- constructions : entre 20 et 60 ans ;
- agencements et aménagements des constructions : entre 10 et 30 ans ;
- terminaux de prise de jeux : entre 5 et 8 ans ;
- matériels et mobiliers : entre 5 et 10 ans.

Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont revues, et modifiées si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition. Le taux d'intérêt utilisé pour la capitalisation est le taux effectif de l'emprunt dédié en cas de financement spécifique.

Pertes de valeur des immobilisations corporelles

Cf. principes relatifs aux immobilisations incorporelles en note 7.1.

Contrats de location

La norme IFRS 16 « Contrats de location » impose aux preneurs la comptabilisation :

- d'un actif correspondant au droit d'utilisation ;
- d'un passif locatif pour la valeur actualisée des loyers futurs.

La durée des contrats de location correspond à la période non résiliable du contrat, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par des options de prorogation dont il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées, ainsi que des options de résiliation dont il est raisonnablement certain qu'elles ne seront pas exercées.

Le Groupe a choisi de retenir les exemptions relatives aux contrats court terme et aux contrats de faible valeur (valeur individuelle à neuf de 5 000 euros). Le taux d'actualisation retenu est le taux marginal d'endettement, taux que le Groupe aurait à payer pour emprunter sur une durée et avec une garantie similaire.

En millions d'euros	31.12.2025			31.12.2024		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Terrains	96,6	-	96,6	96,6	-	96,6
Installations et agencements bâtiments	253,5	- 101,5	152,0	236,1	- 90,1	146,1
Droits d'utilisation IFRS 16 (contrats de location immobilière)	119,7	- 34,4	85,2	95,1	- 19,3	75,8
Mobilier, installations tech, & matériel point de vente	215,3	- 176,0	39,3	199,7	- 166,6	33,1
Matériels SI et Matériel services de proximité	112,4	- 75,7	36,8	99,2	- 61,0	38,2
Autres immobilisations corporelles	26,9	- 19,4	7,6	38,1	- 30,3	7,8
Immobilisations corporelles en cours	26,9	-	26,9	35,4	-	35,4
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	2,5	-	2,5	0,7	-	0,7
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	853,8	- 406,9	446,9	801,1	- 367,3	433,7

Notes annexes aux comptes consolidés

En millions d'euros	31.12.2024	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclas- sements ⁽¹⁾	Variation de péri- mètre	Autres mouve- ments ⁽²⁾	31.12.2025
Terrains	96,6	-	-	-	-	-	96,6
Installations et agencements bâtiments	236,1	9,3	- 2,4	11,3	-	1,9	253,5
Droits d'utilisation IFRS 16	95,1	1,0	- 8,7	- 0,1	- 1,5	33,8	119,7
Mobilier, installations tech, & matériel point de vente	199,7	18,5	- 3,0	- 0,0	-	0,0	215,3
Matériels SI & matériel services de proximité	99,2	17,1	- 8,3	2,5	-	2,0	112,4
Autres immobilisations corporelles	38,1	2,2	- 13,4	-	-	- 0,0	26,9
Immobilisations corporelles en cours	35,4	5,3	0,0	- 13,8	-	0,0	26,9
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,7	-	-	-	-	1,8	2,5
VALEURS BRUTES	801,1	53,4	- 35,8	- 0,1	- 1,5	36,8	853,8
Amt/Dep. installations et agencements Bâtiments	- 90,1	- 15,9	2,4	1,3	-	0,8	- 101,5
Amt/Dep.droits d'utilisation (IFRS 16)	- 19,3	- 18,5	4,8	0,0	-	- 1,4	- 34,4
Amt/Dep. mobilier, installations tech, & matériel point de vente	- 166,6	- 12,3	3,0	- 0,0	-	0,0	- 176,0
Amt/Dép. matériels SI, & matériel services de proximité	- 61,0	- 19,6	7,8	- 1,2	-	- 1,6	- 75,7
Amt/Dép. autres immobilisations corporelles	- 30,3	- 2,5	13,4	-	-	- 0,0	- 19,4
Perte de valeur sur immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- 367,3	- 68,8	31,3	0,1	-	- 2,2	- 406,9
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	433,7		- 4,5	0,0	- 1,5	34,6	446,9

(1) Reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service, et reclassement des actifs destinés à être cédés (IFRS 5).

(2) Effet de change et nouveaux contrats IFRS 16.

En 2025, comme en 2024, les investissements en immobilisations corporelles portent principalement sur les matériels de prise de jeux et les mobiliers en point de vente, ainsi que sur du matériel informatique.

En millions d'euros	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclas- sements ⁽¹⁾	Variation de péri- mètre	Autres mouve- ments ⁽²⁾	31.12.2024
Terrains	96,6	-	-	-	-	-	96,6
Installations et agencements bâtiments	242,7	7,5	- 19,2	2,1	2,7	0,3	236,1
Droits d'utilisation IFRS 16	59,3	-	-14,1	0,0	27,0	22,8	95,1
Mobilier, installations tech, & matériel PDV	234,9	12,1	- 47,3	0,0	-	0,0	199,7
Matériels SI & matériel services de proximité	126,2	13,5	- 51,7	1,0	10,2	0,1	99,2
Autres immobilisations corporelles	38,8	2,3	- 3,0	0,0	0,0	- 0,0	38,1
Immobilisations corporelles en cours	20,7	16,4	-	- 1,6	-	- 0,0	35,4
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	2,6	-	-	-	-	- 1,9	0,7
VALEURS BRUTES	821,9	51,8	- 135,3	1,4	39,9	21,3	801,1
Amt/Dep. installations et agencements Bâtiments	- 97,0	- 13,0	18,4	1,9	- 0,0	- 0,1	- 90,1
Amt/Dep. Droits d'utilisation IFRS 16	- 27,0	- 6,5	14,1	0,0	- 0,0	- 0,1	- 19,3
Amt/Dep. mobilier, installations tech, & matériel PDV	- 200,6	- 13,2	47,3	-	-	0,0	- 166,6
Amt/Dép. Matériels SI & matériel services de proximité	- 84,4	- 8,3	42,5	- 0,4	-	- 0,0	- 61,0
Amt/Dép. autres immobilisations corporelles	- 30,6	- 2,6	3,0	- 0,0	- 0,0	0,0	- 30,3
Perte de valeur sur immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- 455,8	- 47,6	134,4	2,0	- 0,0	- 0,3	- 367,3
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	366,2		- 0,9	3,4	39,8	21,0	433,7

(1) Reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service, et reclassement des actifs destinés à être cédés (IFRS 5).

(2) Effet de change et nouveaux contrats IFRS 16.

NOTE 8 Provisions

Une provision est constituée lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. L'estimation du montant figurant en provisions, défini individuellement, correspond à la sortie de ressources que le Groupe estime probable. Ces provisions ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation, à l'exception des avantages aux personnels. Leur montant correspond à la meilleure estimation du risque.

Les provisions que le Groupe estime devoir être réglées dans les douze mois suivant la clôture ou celles liées au cycle normal d'exploitation sont présentées dans les passifs courants. Les autres provisions sont présentées dans les passifs non courants.

Ces provisions non courantes et courantes couvrent principalement des risques de contentieux, les risques d'exploitation, les coûts de restructuration.

En millions d'euros	31.12.2024	Dotations	Reprises		Autres mouvements	31.12.2025
			Utilisées	Non utilisées		
Total provisions non courantes	22,6	1,2	0,0	- 0,1	1,0	24,5
Total provisions courantes	35,3	25,7	- 19,6	- 3,1	3,4	41,8
TOTAL PROVISIONS	57,8	26,9	- 19,6	- 3,2	4,4	66,3

Les autres mouvements des provisions courantes couvrent principalement les provisions pour risques relatives à des litiges constatées dans le cadre du bilan d'ouverture de Kindred.

Les provisions courantes couvrent principalement des contentieux liés à l'exploitation.

NOTE 9 Changements climatiques

Rémunération

La part variable à court terme et long terme (actions de performance) de la rémunération des dirigeants comprend des objectifs extra-financiers, parmi lesquels figurent des composantes en lien avec les enjeux climatiques.

Risques climatiques

En 2025, FDJ UNITED a actualisé les résultats de son analyse des risques climatiques pour les besoins du rapport de durabilité.

Une analyse basée sur trois scénarios et deux horizons temporels différents (2030 et 2050) a été menée pour évaluer les risques physique ⁽¹⁾ et de transition ⁽²⁾ :

- un scénario SSP1 – 2.6, un scénario à 1,5 °C, qui suppose un pic des émissions autour de 2020, puis une diminution significative ;
- un scénario SSP2 – 4.5, un scénario « plus vraisemblable » basé sur une projection de réchauffement de 2,8 °C, qui traduit une tendance « business as usual », où le rythme d'émissions ne subit pas de variations brutales majeures ;
- un scénario SSP5 – 8.5, un scénario à 4 °C, qui reflète la poursuite des tendances observées en matière de consommation d'énergie primaire et de composition du mix énergétique, ainsi que les limites constatées des politiques d'atténuation mises en œuvre à ce stade.

Typologie des risques	Intitulé du risque
Risques physique	Détérioration progressive des conditions d'approvisionnement de biens et services liée à l'évolution climatique (hausse des températures, stress hydrique)
	Rupture d'approvisionnement de biens et services due à un évènement climatique extrême (chaleur extrême, inondation)
	Rupture d'approvisionnement de biens et services due à un évènement climatique extrême (chaleur extrême, inondation)
	Détérioration des activités quotidienne du Groupe liée à l'évolution climatique (hausse des températures, stress hydrique)
	Interruption des activités quotidienne du Groupe liée à un évènement climatique extrême (chaleur extrême inondation, sécheresse)
	Mandats et réglementation des produits et services existants
	Détérioration des activités en points de vente liée à l'évolution climatique (stress hydrique)
Risques de transition	Interruption des activités en point de vente liée à un évènement climatique extrême (chaleur extrême, inondation, glissement de terrain)
	Changement dans les préférences des clients

Des travaux visant à analyser les effets potentiels du changement climatique sur la performance financière, les risques et les engagements du Groupe ont été initiés. À la date d'arrêté des comptes, ces analyses sont en cours et portent notamment sur l'identification et l'évaluation des risques climatiques physiques et de transition susceptibles d'avoir une incidence sur les actifs, les activités et les hypothèses retenues dans l'établissement des comptes consolidés.

À ce stade, ces travaux n'ont pas mis en évidence d'incidence significative nécessitant une remise en cause des jugements,

estimations ou hypothèses comptables retenus pour l'exercice. Leur approfondissement se poursuivra et FDJ UNITED adaptera, le cas échéant, son information financière lors des prochains exercices.

Le Groupe a engagé une démarche de définition d'une politique de gestion des risques climatiques, qui fait l'objet d'un processus de validation interne. Elle sera déployée et intégrée, lorsque cela est pertinent, au dispositif global de gestion des risques du Groupe.

(1) Risque physique : risque issu de l'effet direct du changement climatique, lié à la fréquence, la chronicité ou l'intensité des phénomènes climatiques (ex : hausse de température, inondation, stress hydrique).

(2) Risque résultant de la transition vers une économie bas carbone en lien avec évolutions réglementaires, technologiques, de marché et de comportements.

NOTE 10 Trésorerie et instruments financiers

10.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers incluent les titres de placement, les dépôts à terme, les dépôts et cautionnements donnés et les instruments dérivés actifs. Par application d'IFRS 9, ils sont classifiés et évalués en trois grandes catégories :

- coût amorti ;
- juste valeur par résultat ;
- juste valeur par résultat global.

La classification de chaque actif financier est déterminée en fonction des modalités de gestion définies par le Groupe et des caractéristiques de ses flux de trésorerie.

Les actifs financiers dont l'échéance de détention, à la clôture de l'exercice, est supérieure à douze mois, sont classés en actifs financiers non courants. Ceux dont l'échéance de détention, à la clôture de l'exercice, est inférieure à douze mois sont classés en actifs financiers courants.

Un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est appliqué sur les actifs financiers valorisés au coût amorti.

Les passifs financiers incluent les dettes financières, les dépôts et cautionnements reçus, et les instruments dérivés passifs.

Titres de placement

Lors de leur comptabilisation initiale comme lors de leur évaluation ultérieure, les titres en juste valeur sont évalués par référence aux cours des marchés organisés à la date de clôture. Pour les titres pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation : utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, référence à la valeur de marché actuelle d'un instrument équivalent, analyse des flux de trésorerie actualisés ou autres modèles de valorisation.

Les placements en actions sont évalués ligne à ligne en juste valeur par résultat ou en juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Ils sont classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants ou en équivalents de trésorerie (voir note 10.2) en fonction de leur liquidité, maturité et risque de changements de valeur.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués au coût amorti et font l'objet d'une analyse fondée sur les pertes de crédit attendues. Ils sont classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants ou en équivalents de trésorerie (voir note 10.2) en fonction de leur liquidité, maturité et risque de changements de valeur.

Dépôts et cautionnements

Les dépôts liés aux jeux Euromillions – My Million sont présentés dans les autres actifs financiers non courants.

Les dépôts et cautionnements courants sont constitués du *cash in trust* administré par PLI dans le cadre de son activité pour le compte du régulateur local irlandais. Ils sont évalués au coût amorti.

Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe applique IFRS 9 pour la valorisation des instruments de couverture dans ses états financiers.

La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives. Le Groupe utilise donc des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés sont qualifiés par le Groupe de couverture, si les conditions suivantes sont remplies :

- documentation formelle et dès la mise en place de la relation de couverture ;
- test d'efficacité de la couverture de 80 % à 125 % durant toute l'opération ;
- dans le cas de couverture d'un événement futur, caractère hautement probable de l'événement.

Ces instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et réévalués à chaque clôture jusqu'à leur dénouement. Les variations de juste valeur sont enregistrées :

- en résultat pour les instruments dérivés documentés en couverture de juste valeur (*Fair value Hedge*) ;
- en capitaux propres, au poste Autres éléments du résultat globale recyclables, pour la part efficace des instruments dérivés documentés en couverture de flux futurs de trésorerie (*Cash Flow Hedge*). Les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées en résultat ;
- en capitaux propres, au poste Autres éléments du résultat global recyclables pour les instruments dérivés documentés en couverture d'investissements nets à l'étranger (*Net Investment Hedge*).

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématique fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres dont la valeur est déterminée à partir des prix d'instruments traités sur des marchés d'actifs.

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers non courants en juste valeur par résultat	93,2	89,5
Instruments dérivés non courants	2,9	7,7
Autres actifs financiers non courants	36,4	24,8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	132,5	122,1
Actifs financiers courants au coût amorti	0,7	0,7
Actifs financiers courants en juste valeur par résultat	0,0	49,2
Instruments dérivés courants	1,3	1,9
Dépôts et cautionnements	128,3	109,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	130,3	161,5
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	262,8	283,7
Dettes financières, part à plus d'un an	2 020,1	2 133,7
Dettes de location, part à plus d'un an	80,0	70,7
Autres passifs financiers non courants	1,3	1,3
Instruments dérivés passifs non courants	3,7	0,7
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	2 105,1	2 206,4
Dettes financières, part à moins d'un an	114,5	113,2
Dettes de location, part à moins d'un an	21,4	14,5
Instruments dérivés courants	0,4	0,2
Découverts bancaires	25,7	1,5
Autres passifs financiers courants	23,5	62,6
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	185,6	191,9
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	2 290,7	2 398,3

La grande majorité des placements financiers du Groupe conserve une grande liquidité à très court terme.

Les autres actifs financiers non courants incluent le dépôt de garantie Euromillions et EuroDreams (8,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 8,4 millions d'euros en 2024), valorisé en juste valeur par résultat.

Notes annexes aux comptes consolidés

En millions d'euros	Flux cash						Flux non cash						31.12.2025
	31.12.2024	Rembour- sement dette financière	Variation des dé- couverts	IFRS 16 - loyers	Autres ⁽¹⁾	Total flux cash	Variation de péri- mètre	Effet de change	Varia- tion de juste valeur	Reclas- sement courant/ non courant dette financière	Autres	Total flux non cash	
Dettes financières, part à plus d'un an	2 133,7					0,0				- 108,7	- 4,9	- 113,6	2 020,1
Dettes de location, part à plus d'un an	70,7					0,0	- 1,5			- 22,6	33,5	9,4	80,0
Autres passifs financiers	1,3					0,0							1,3
Instruments dérivés passifs non courants	0,7					0,0					3,0	3,0	3,7
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	2 206,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 1,5	0,0	0,0	- 131,3	31,6	- 101,3	2 105,1
Dettes financières, part à moins d'un an	113,1	- 107,7				- 107,7				108,7	0,4	109,1	114,5
Dettes de location, part à moins d'un an	14,5			- 20,9		- 20,9				22,6	5,2	27,8	21,4
Instruments dérivés courants	0,2					0,0					0,2	0,2	0,4
Découverts bancaires	1,5		24,2			24,2						0	25,7
Autres passifs financiers	62,6	- 0,6			- 37,8	- 38,4	0,0	0,3	- 1,9	0,0	0,9	- 0,6	23,5
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	191,9	- 108,3	24,2	- 20,9	- 37,8	- 142,8	0,0	0,3	- 1,9	131,3	6,7	136,5	185,6
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	2 398,3	- 108,3	24,2	- 20,9	- 37,8	- 142,8	- 1,5	0,3	- 1,9	0,0	38,3	35,2	2 290,7

(1) Rachat des intérêts minoritaires Kindred (squeeze-out).

Emprunts

Les principaux emprunts au 31 décembre 2025 sont les suivants :

	Taux	Objet	Échéancier	Conditions particulières	Capital restant dû
Bred Banque Populaire au nominal de 120 M€	Fixe	Financement du siège social	Début : novembre 2016 Durée : 15 ans Remboursements semestriels	Remboursement intégral par anticipation en cas de changement de contrôle, (sauf accord entre La Française des Jeux et le prêteur), étant défini comme le fait pour une personne, seule ou de concert, de détenir plus de 50 % du capital ou des droits de vote de La Française des Jeux, ou au moins 40 % des droits de vote sans qu'aucune autre personne ne détienne au moins 40 % des droits de vote. Mise en œuvre d'une promesse d'affectation hypothécaire de premier rang et sans recours sur l'immeuble hébergeant le siège social en cas de changement de contrôle ou de ratio d'endettement (dette nette ⁽¹⁾ /EBITDA courant) supérieur à 3,5 à la clôture des comptes annuels consolidés.	48 M€ au 31 décembre 2025 56 M€ au 31 décembre 2024
Crédit syndiqué au nominal de 380 M€ ⁽²⁾	Variable	Financement des droits exclusifs d'exploitation	Début : avril 2020 Durée : 20 ans Remboursements trimestriels	Remboursement total par anticipation en cas de perte des droits exclusifs sur les jeux de loterie en ligne et en point de vente, et sur les paris sportifs en point de vente, ou en cas de changement de contrôle (sauf accord entre l'Emprunteur et l'unanimité des Prêteurs), intervenant (i) si l'État détenait moins de 10 % du capital de La Française des Jeux, ou (ii) si un tiers détenait au moins 33,34 % du capital social ou des droits de vote de La Française des Jeux, ou (iii) si l'État n'exerçait plus de contrôle étroit sur La Française des Jeux. Engagement de respecter le ratio d'endettement (dette nette ⁽¹⁾ / EBITDA courant) qui doit être inférieur à 3,5 à la clôture des comptes annuels consolidés.	271 M€ au 31 décembre 2025 290 M€ au 31 décembre 2024
Crédit syndiqué au nominal de 400 M€ ⁽³⁾	Variable	Refinancement partiel du prêt relais de 2 Mds€ relatif à l'acquisition de Kindred	Début : novembre 2024 Durée : 5 ans avec possibilité d'extension d'un an à la première date d'anniversaire du tirage, puis à la deuxième date d'anniversaire du tirage. Remboursements semestriels.	Remboursement par anticipation (droit des prêteurs mais pas une obligation), en cas de (i) changement de contrôle de La Française des Jeux, accompagné d'un abaissement de la notation de La Française des Jeux du fait de ce changement de contrôle, étant défini comme le fait pour une personne, seule ou de concert, de détenir plus de 50 % du capital ou des droits de vote de La Française des Jeux, ou au moins 40 % des droits de vote sans qu'aucune autre personne ne détienne au moins 40 % des droits de vote ou (ii) perte de droits exclusifs sur les jeux de loterie en ligne et en point de vente, et sur les paris sportifs en point de vente. Engagement de respecter le ratio d'endettement (dette nette ⁽¹⁾ / EBITDA courant) qui doit être inférieur à 3,5 à la clôture des comptes annuels consolidés.	320 M€ au 31 décembre 2025 400 M€ au 31 décembre 2024
Emprunt obligataire au nominal de 1,5 Md€ en trois tranches de 500 M€ chacune	Fixe	Refinancement partiel du prêt relais de 2 Mds€ relatif à l'acquisition de Kindred,	Début : novembre 2024 Remboursements in fine – 1 ^{re} tranche - maturité de 6 ans ; – 2 ^e tranche - maturité de 9 ans ; – 3 ^e tranche - maturité de 12 ans.	Remboursement par anticipation à la main de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de La Française des Jeux, accompagné d'un abaissement de la notation de La Française des Jeux du fait de ce changement de contrôle, étant défini comme le fait pour une personne, seule ou de concert, de détenir plus de 50 % du capital ou des droits de vote de la Société, ou au moins 40 % des droits de vote sans qu'aucune autre personne ne détienne au moins 40 %).	1,5 Md€ au 31 décembre 2025

(1) La dette nette correspond au montant total du capital et des intérêts courus des emprunts et dettes financières à court, moyen et long terme (quelle qu'en soit la nature, y compris les comptes courants d'actionnaires et toutes formes de cession ou mobilisation de créances n'étant pas stipulées sans recours) diminuée des actifs courants et non courants au coût amorti, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des sommes allouées exclusivement aux gagnants des jeux Euromillions et EuroDreams.

(2) Auprès d'un syndicat de banques (Bred Banque Populaire, de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, de la Caisse d'Épargne Hauts-de-France, de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France et du Crédit Lyonnais).

(3) Auprès d'un syndicat de banques (Bank of America Europe DAC, BNP Paribas, Bred Banque Populaire, de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France, Caisse Régionale de Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France, CIC Lyonnaise de Banque, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, HSBC Continental Europe, le Crédit Lyonnais, Natixis et Société Générale).

Ratio d'endettement

Au 31 décembre 2025, le ratio d'endettement est le suivant :

	31.12.2025
Dettes financières nettes	1 721
EBITDA courant	902
Ratio d'endettement	1,9

Au 31 décembre 2025, le Groupe respecte les covenants auxquels il est soumis.

En millions d'euros	31.12.2025						Total
	À moins d'un an	À plus d'un an	À plus de 2 ans	À plus de 3 ans	À plus de 4 ans	À plus de 5 ans	
Dettes financières	114,5	104,9	106,3	106,7	104,0	1 598,2	2 134,6
Paiement d'intérêts	69,8	67,1	64,6	61,3	58,5	200,5	521,8
Dettes de location	21,4	20,6	15,9	15,5	10,7	17,4	101,4
Autres passifs financiers	23,5	0,2	0,2	0,1	0,1	0,6	24,8
Découverts bancaires	25,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,7
Instruments dérivés nets	- 0,9	- 1,0	- 0,5	- 1,0	1,4	1,9	- 0,1
TOTAL ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES	254,1	191,7	186,5	182,6	174,7	1 818,7	2 808,3

En millions d'euros	31.12.2024						Total
	À moins d'un an	À plus d'un an	À plus de 2 ans	À plus de 3 ans	À plus de 4 ans	À plus de 5 ans	
Dettes financières	113,2	109,2	105,5	107,2	105,3	1 706,5	2 246,8
Paiement d'intérêts	75,5	72,9	71,1	68,4	64,3	258,8	611,0
Dettes de location	14,5	14,7	12,5	10,3	7,3	25,9	85,1
Autres passifs financiers	62,6	0,2	0,2	0,1	0,1	0,7	63,8
Découverts bancaires	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5
Instruments dérivés nets	- 1,6	- 3,8	- 1,7	- 1,7	0,0	0,3	- 8,6
TOTAL ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES	265,5	193,2	187,6	184,2	177,0	1 992,2	2 999,7

10.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les placements monétaires à court terme, parfaitement liquides, d'une maturité inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, au regard des critères prévus par IAS 7.

Les dépôts à terme sont évalués au coût amorti et font l'objet d'une analyse fondée sur les pertes de crédit attendues.

Lors de leur comptabilisation initiale comme lors de leur évaluation ultérieure, les titres en juste valeur par résultat sont évalués par référence aux cours des marchés organisés à la date de clôture.

Les découverts sont comptabilisés en tant que passifs financiers courants.

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Placements, équivalents de trésorerie	441,3	386,0
Comptes bancaires et autres disponibilités	222,5	297,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	663,8	683,6

Les placements, équivalents de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM (441 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 386 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les loteries participantes des jeux Euromillions et EuroDreams ⁽¹⁾ ont constitué un trust, de droit anglais, afin de couvrir les risques de contrepartie et de défaut. Le trust est géré par un trustee, The Law Debenture Trust Corporation. Pour La Française des Jeux, les sommes déposées dans un fonds au titre des garanties sont gérées par le trustee et se décomposent en sommes allouées exclusivement aux gagnants des jeux Euromillions et EuroDreams, pour 124 millions d'euros au 31 décembre 2025 (87 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les comptes bancaires incluent 44 millions d'euros de comptes bancaires affectés par le Groupe à la couverture de certains portefeuilles joueurs, conformément aux lois et réglementations locales.

La variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie est détaillée en note 10.3.

À la connaissance du Groupe, il n'existe aucune restriction importante qui limiterait sa capacité à avoir accès aux actifs des filiales qu'il contrôle.

10.3 Flux de trésorerie

Sur 2025 et 2024, les modalités de règlement des éléments du besoin en fonds de roulement liées à l'activité sont comparables :

- rythme hebdomadaire pour les créances et dettes avec le réseau de distribution ;
- mensuel pour les prélèvements publics hors lots non réclamés ;
- annuel pour les acomptes de prélèvements publics (en décembre) et les lots non réclamés (1^{er} semestre de l'année suivante).

En 2025, l'évolution du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de + 126 millions d'euros s'explique principalement par la diminution du niveau des créances nettes sur le réseau de distribution, suite à un effet calendrier favorable en fin de période.

En 2024, l'évolution du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de - 89 millions d'euros s'expliquait principalement par la croissance des créances nettes sur le réseau de distribution, suite à un effet calendrier défavorable et une augmentation du niveau de l'activité en fin de période.

Les émissions de dettes financières en 2024 correspondent au prêt relais de 2 000 millions d'euros, au nouvel emprunt bancaire de 400 millions d'euros, ainsi qu'à l'émission obligataire de 1 500 millions d'euros, nettes de leurs frais d'émissions, qui ont été mis en place pour l'acquisition de Kindred.

Les investissements nets des dettes et avances correspondantes s'élèvent à 269 millions d'euros ⁽²⁾ en 2025, 150 millions d'euros ⁽³⁾ en 2024. Ils portent principalement sur le paiement du complément de soulte relatif aux droits exclusifs (97 millions d'euros) conformément à la décision de la Commission européenne du 31 octobre 2024, sur des développements des systèmes d'information de production et de back-office, ainsi que sur les terminaux de prises de jeu.

Les acquisitions de titres de 41 millions d'euros correspondent principalement au décaissement effectué début 2025 pour le rachat des intérêts minoritaires dans le cadre de l'offre de retrait obligatoire (« squeeze-out »). Les acquisitions de titres de 2 177 millions d'euros en 2024 correspondaient au prix payé, incluant le cash, de Kindred.

La variation des actifs financiers courants et non courants en 2024 (589 millions d'euros) s'explique par l'utilisation de ces actifs pour financer l'acquisition de Kindred.

(1) An Post (Irlande), Allwyn (Royaume-Uni) (Euromillions uniquement), La Française des Jeux, la Loterie nationale belge, la Loterie nationale luxembourgeoise, Österreichische Lotterien (Autriche), Santa Casa (Portugal), Swisslos (Suisse), Loterie romande (Suisse).

(2) 272 millions d'euros avant dettes sur immobilisations et avances.

(3) 141 millions d'euros avant dettes sur immobilisations et avances.

Notes annexes aux comptes consolidés

Le remboursement en 2025 de 108 millions d'euros de la dette financière correspond principalement aux tombées contractuelles sur les crédits syndiqués du Groupe.

Le remboursement en 2024 de 2 165 millions d'euros de la dette financière correspondait principalement au remboursement du prêt relais mis en place pour l'acquisition de Kindred, au

remboursement de la dette acquise Kindred, et au remboursement de la part courante des emprunts historiques.

Les autres flux de trésorerie liés aux activités de financement portent principalement sur les actions autodétenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et des actions de performance.

10.4 Résultat financier

Le résultat financier inclut :

- le coût de l'endettement ;
- les produits liés aux placements financiers ;
- la variation de valeur des instruments dérivés ;
- le résultat de change.

En millions d'euros

	31.12.2025	31.12.2024
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	- 74,3	- 37,7
Plus-values de cession	12,3	26,4
Produits d'intérêt sur les placements	5,5	19,1
Produits financiers sur titres évalués à leur juste valeur par résultat	0,0	3,3
Gains de change	0,0	3,2
Autres produits financiers	8,2	1,6
PRODUITS FINANCIERS	26,0	53,6
Instruments dérivés (charges)	- 2,4	- 7,9
Charges financières sur titres évalués à leur juste valeur par résultat	- 5,8	0,0
Pertes de change	- 6,4	- 0,0
Autres charges financières	- 0,6	- 2,7
CHARGES FINANCIÈRES	- 15,2	- 10,5
RÉSULTAT FINANCIER	- 63,5	5,3

Le coût de l'endettement financier correspond essentiellement à la charge d'intérêt sur les emprunts liés à l'acquisition de Kindred, aux droits exclusifs d'exploitation et à l'acquisition du siège social.

FDJ UNITED est exposé à des risques de change, principalement sur le dollar américain. Depuis l'intégration de Kindred, le Groupe est également exposé à la livre sterling, la couronne suédoise, la couronne danoise et le dollar australien. Les évolutions de cours génèrent du résultat de change pour les actifs et passifs financiers non couverts.

10.5 Politique de gestion des risques financiers

Dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, le Groupe est confronté à trois grandes catégories de risques :

- le risque de crédit (lié au risque de défaillances des contreparties des opérations) ;
- le risque de liquidité (lié à l'incapacité, pour le Groupe, de faire face à ses obligations de paiements) ;
- le risque de taux (principalement lié à la hausse des taux).

Les éléments ci-dessous décrivent la nature de ces risques, et les actions mises en œuvre par le Groupe pour en limiter les effets.

10.5.1 Risque de crédit des placements et instruments dérivés

Le risque de crédit ou risque de contrepartie des placements et des instruments financiers dérivés est suivi par le contrôle interne financier. Ce risque correspond à la perte que le Groupe aurait à supporter en cas de défaillance d'une contrepartie, entraînant le non-respect de ses obligations vis-à-vis de lui.

La politique du Groupe, pour les placements et instruments dérivés, consiste à limiter les opérations pondérées par la nature des risques, à un montant maximal par contrepartie autorisée. Cette liste de contreparties autorisées est établie selon un double critère fonction de leur rating et de la

durée de l'opération. Elle est revue périodiquement, à minima chaque semestre. En cas de baisse de notation d'une contrepartie en deçà du rating minimum, un arbitrage à lieu sur la conservation éventuelle des opérations existantes jusqu'à leur échéance.

Le Groupe considère que le risque de défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière et son résultat, est limité, en raison de la politique de gestion des contreparties ; et plus particulièrement le niveau minimum de rating long terme retenu pour ces opérations.

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Actifs non courants évalués à la juste valeur par résultat (hors FDJ United Ventures)	11,4	9,4
Instruments dérivés non courants	2,9	7,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS FDJ UNITED VENTURES)	14,3	17,1
Actifs financiers courants au coût amorti	0,7	0,7
Actifs courants évalués à la juste valeur par résultat	0,0	49,2
Instruments dérivés courants	1,3	1,9
TOTAL TITRES DE PLACEMENT COURANTS	2,0	51,8
Placements, équivalents de trésorerie	441,3	386,0
TOTAL PLACEMENTS (HORS FDJ UNITED VENTURES)	457,6	454,9

Au 31 décembre 2025, les placements étaient composés principalement :

- d'OPCVM et assimilés pour 452 millions d'euros (395 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- d'investissements avec contrepartie pour 0 million d'euros (50 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;

- d'instruments dérivés pour 4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (9 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- d'intérêts courus pour 0,1 million d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le risque de crédit sur les investissements avec contrepartie s'analyse comme suit :

Encours	Encours total au 31.12.2025	Nombre de contreparties par tranche d'encours			
		0 - 25 M€	25 - 50 M€	50 - 100 M€	100 - 150 M€
AA/Institutions Financières	-	-	-	-	-
A/Institutions Financières	-	-	-	-	-
TOTAL	-				

10.5.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Il inclut notamment les risques de contrepartie sur certains jeux, dont les montants peuvent potentiellement être élevés, et qui doivent pouvoir être couverts par une trésorerie mobilisable dans un court délai. Ces derniers font l'objet d'une couverture par ailleurs (voir note 10.6.1 « Couverture du risque de contrepartie sur les jeux »).

L'exposition de FDJ UNITED au risque de liquidité est limitée dans la mesure où la politique de gestion de trésorerie du Groupe prévoit que plus de 20 % des encours doivent être investis sur des supports monétaires, et que la somme de ces encours monétaires et des encours investis sur des supports à moins de trois ans représente un minimum de 80 % du total des placements.

Les encours investis sur des supports court terme et obligataires à moins de trois ans sont en phase avec la politique de gestion de trésorerie de FDJ UNITED.

Sur l'année 2025, le niveau moyen des placements était de 756 millions d'euros. Le montant nominal restant dû au 31 décembre 2025 des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élève à 2 139 millions d'euros (hors frais d'émission et intérêts courus), dont :

- 1 500 millions d'euros d'emprunt obligataire lié à l'acquisition de Kindred ;
- 320 millions d'euros d'emprunt amortissable lié également à l'acquisition de Kindred ;
- 271 millions d'euros correspondant à la contrepartie financière de la sécurisation des droits d'exploitation exclusifs ;
- 48 millions d'euros de dette financière liée à l'acquisition du siège du Groupe.

Le montant des intérêts courus et des frais d'émission s'élève à - 6 millions d'euros au 31 décembre 2025.

La majeure partie des supports court terme et obligataires à moins de trois ans peut être récupérée, sans pénalité ou risque en capital, à l'issue d'un préavis de 32 jours calendaires.

Par ailleurs, des lignes de crédit confirmées non utilisées ont été mises en place en février 2021 pour un montant de 150 millions d'euros sur des horizons allant jusqu'à février 2027.

Compte tenu du niveau des placements au 31 décembre 2025, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements et de remboursement de dettes financières, le Groupe estime qu'il dispose de la capacité financière pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours de 12 prochains mois à compter de la date d'examen des comptes annuels clos le 31 décembre 2025 par le conseil d'administration.

10.5.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt d'un actif financier est le risque de réaliser une moins-value sur un titre ou de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt d'un passif financier est le risque de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt.

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est liée à ses placements futurs d'une part, et à ses emprunts à taux variable d'autre part. Le Groupe met en œuvre une politique de gestion dynamique de son risque de taux sous la supervision du Comité de Trésorerie. L'objectif de cette politique est de sécuriser un revenu minimum des placements, dans le cadre d'une gestion à horizon maximum de cinq ans, et de couvrir à un prix raisonnable le risque de taux d'intérêt des emprunts.

La sensibilité au risque de taux résulte de placements à taux fixe (obligations et titres de créances négociables), d'instruments dérivés de taux, et de dettes à taux variable.

Au 31 décembre 2025, les dettes à taux variable, avant frais d'émission, concernent la contrepartie financière de la sécurisation des droits d'exploitation exclusifs (271 millions d'euros) et la dette de 320 millions d'euros liée au refinancement de l'acquisition de Kindred.

La Française des Jeux a émis 1 500 millions d'euros d'obligations en novembre 2024 qui étaient pré-couvertes à hauteur de 1 000 millions euros et a complété son financement par la mise en place d'un term loan de 400 millions d'euros à taux variable. La Française des Jeux a variabilisé une partie des émissions obligataires (200 millions euros) pour réduire la part fixe en

achetant une première tranche de 100 millions d'euros de swap payeur à taux variable en décembre 2024. Une deuxième tranche de 100 millions d'euros supplémentaire a été effectuée en janvier 2025. Pour couvrir le risque de taux sur la dette à taux variable (emprunt soult et *term loan*), il a été acheté 200 millions d'euros de caps en décembre 2024 permettant de sécuriser la hausse et de bénéficier totalement de la baisse. Une deuxième tranche de 200 millions d'euros de caps a été faite en janvier 2025.

L'impact d'une variation à la hausse de taux de financement hors marge de 1 % serait de 4,3 millions d'euros.

DÉTAIL DU PORTEFEUILLE DE DÉRIVÉS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

	31.12.2025		31.12.2024	
	Nominal	Valeur de marché	Nominal	Valeur de marché
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE (CFH)				
Cap	576,0	4,1	388,3	7,9
Floor	65,3	0,0	65,3	0,1
Swap de taux	265,3	- 0,3	165,3	- 0,5
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FVH)				
Swap de taux	200,0	- 3,4	100,0	- 0,3
ACTIF (PASSIF) NET TOTAL	1 106,6	0,4	719,0	7,3

Le tableau ci-après synthétise l'exposition du Groupe aux risques de taux sur les emprunts, avant et après opérations de gestion de ce risque.

En millions d'euros	31.12.2025		
	Taux fixe	Taux variable	Total
EXPOSITION DES EMPRUNTS AVANT PRISE EN COMPTE DES DÉRIVÉS	1 548,0	590,8	2 138,8
Instruments dérivés de couverture	376,0	- 376,0	0,0
EXPOSITION DES EMPRUNTS APRÈS PRISE EN COMPTE DES DÉRIVÉS	1 924,0	214,8	2 138,8

En millions d'euros	31.12.2024		
	Taux fixe	Taux variable	Total
EXPOSITION DES EMPRUNTS AVANT PRISE EN COMPTE DES DÉRIVÉS	1 556,0	689,8	2 245,8
Instruments dérivés de couverture	288,3	- 288,3	0,0
EXPOSITION DES EMPRUNTS APRÈS PRISE EN COMPTE DES DÉRIVÉS	1 844,3	401,4	2 245,8

10.5.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque de réaliser une moins-value sur un titre ou de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt.

Le Groupe est faiblement exposé à un risque de marché lié aux variations de la valeur des supports d'investissements utilisés.

La stratégie mise en place privilégie des supports liquides et à court terme dont la variation de la valeur est limitée telle que les OPCVM monétaires.

Au 31 décembre 2025, les placements soumis à un risque de marché s'élèvent à 461 millions d'euros (453 millions d'euros au 31 décembre 2024).

10.6 Politique de gestion des risques opérationnels

10.6.1 Couverture du risque de contrepartie sur les jeux

Le risque de contrepartie sur les jeux correspond :

- pour les jeux de loterie, à l'écart entre la part théorique des mises dévolue aux gagnants et le montant total des lots effectivement distribués ;
- et pour les paris sportifs, aux gains remportés de manière répétée, sur des longues périodes, sur des compétitions gagnées par les sportifs favoris.

Le risque de contrepartie des jeux de loterie est couvert par une police d'assurance souscrite par La Française des Jeux dans le cadre d'un contrat annuel auprès de plusieurs compagnies d'assurance (la couverture des risques cumulés de contrepartie des jeux de loterie repose sur une mécanique de contrepartie). En 2025, la police souscrite couvre l'impact net cumulé sur le PNJ des pertes éventuelles de contrepartie sur l'exercice au-delà d'un montant de 8 millions d'euros (franchise), pour une

capacité maximum de 130 millions d'euros, et dans la limite des gains payables au titre d'un tirage unitaire, dont le montant est fixé par le règlement de chacun des jeux ou, à défaut, par l'article D. 322-14 du Code de la sécurité intérieure. La prime d'assurance est présentée dans les coûts des ventes, ainsi que les paiements liés aux sinistres le cas échéant. Il n'y a pas eu d'indemnisation au titre de cette police d'assurance sur 2025 ni en 2024.

Les créances du Groupe, principalement relatives à son réseau de détaillants, correspondent aux mises collectées par ceux-ci et qui font l'objet d'un prélèvement hebdomadaire par La Française des Jeux. L'agrément de La Française des Jeux nécessaire pour commercialiser ses jeux est donné aux détaillants après obtention d'une caution demandée de manière systématique.

Le risque sur les créances détaillants est analysé notamment par un comité de suivi réunissant régulièrement des responsables des directions commerciale, financière, juridique, sécurité et jeu responsable, en charge de statuer sur des cas particuliers et significatifs d'impayés, et de décider du passage en contentieux de certaines créances. Les règles de dépréciation des créances sont fonction de leur montant et de leur antériorité, et en phase avec le modèle des pertes de crédit attendues, compte tenu des délais de règlement extrêmement courts et des dispositifs de gestion du risque de crédit mis en place. Le Groupe considère que le risque de défaillance des détaillants susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière et son résultat est limité.

Les autres créances font l'objet de dépréciation au cas par cas.

Les échéanciers des créances non encore réglées et non dépréciées, excluant les créances sur les entités mises en équivalence et les charges constatées d'avance (voir 4.4.2), sont les suivants :

En millions d'euros	31.12.2025								
	Valeur brute		Provisions sur échu	Valeur nette	Net échu	Échéancier échu net			
	Non échu	Échu				0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	> 1 an
Créances clients et réseau de distribution	383,1	39,4	- 8,6	413,8	30,7	13,5	6,0	7,7	3,5
Autres créances courantes	287,2	3,8	0,0	291,0	3,8	3,2	0,0	0,0	0,6
CRÉANCES COURANTES	670,3	43,2	- 8,6	704,8	34,5	16,7	6,0	7,7	4,1

En millions d'euros	31.12.2024								
	Valeur brute		Provisions sur échu	Valeur nette	Net échu	Échéancier échu net			
	Non échu	Échu				0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	> 1 an
Créances clients et réseau de distribution	714,3	33,9	- 18,8	729,3	15,1	8,7	4,1	1,6	0,7
Autres créances courantes	351,6	0,1	0,0	351,7	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
CRÉANCES COURANTES	1 065,9	34,0	- 18,9	1 081,1	15,1	8,7	4,1	1,6	0,8

10.6.2 Gestion du risque de change

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change résultant des opérations libellées en devises étrangères. Ce risque est mesuré globalement pour chacune des devises concernées. La politique générale du Groupe est de couvrir ce risque par exercice.

La devise sur laquelle le Groupe a encouru une exposition est le dollar américain pour un montant maximum équivalent de 25,5 millions dollars américains pour la couverture 2026 (37,8 millions de dollars américains en 2024). Le Groupe a également souscrit en 2025 à des couvertures sur comptes courants en USD (Valeur couverte de 0,7 million de dollars américains), en SEK (valeur couverte de 63 millions de couronnes suédoises) et en GBP (Valeur couverte de 10,5 millions de livres sterling).

Compte tenu du volume annuel des achats en devises étrangères, le risque de change sur les activités opérationnelles reste limité dans le Groupe. La juste valeur des instruments dérivés sur la couverture des achats en devises des supports de jeux est de - 0,3 million d'euros au 31 décembre 2025 (+ 1,4 million d'euros au 31 décembre 2024).

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le montant des dérivés en portefeuille s'analyse comme suit :

	31.12.2025				31.12.2024		
	Valeur nominale			Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	
	USD	SEK	GBP				Total
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE (CFH)							
Achats à terme	10,2			10,2	- 0,2	26,8	1,4
Ventes à terme						- 3,0	- 0,2
Tunnel	11,5			11,5	- 0,1	6,5	0,2
COUVERTURES DE JUSTE VALEUR (FVH)							
Ventes à terme	0,6	5,8	12,0	18,4	- 0,1		
Achats à terme							
(ACTIF) PASSIF NET TOTAL	22,3	5,8	12,0	40,1	- 0,3	30,4	1,4

En 2025, en cas de variation de + 0,10 USD de la devise pour 1 EUR de la parité EUR/USD de la devise sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait diminué de - 2,1 millions d'euros. En cas de variation de - 0,10 USD de la devise, elle aurait progressé de 1,6 million d'euros.

En cas de variation de + 0,10 GBP de la devise pour 1 EUR de la parité EUR/GBP de la devise sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait progressé de 1,1 million d'euros. En cas de variation de - 0,10 GBP de la devise, elle aurait diminué de - 1,2 million d'euros.)

En cas de variation de + 0,10 SEK de la devise pour 1 EUR de la parité EUR/SEK de la devise sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait progressé de 0,6 million d'euros. En cas de variation de - 0,10 SEK de la devise, elle aurait diminué de - 0,6 million d'euros.)

En 2024, en cas de variation de + 0,10 USD de la devise pour 1 EUR de la parité EUR/USD sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait diminué de - 0,7 million d'euros. En cas de variation de - 0,10 USD, elle aurait progressé de 4,2 millions d'euros.

10.7 Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers comprennent :

- à l'actif, l'ensemble des placements (classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie), l'ensemble des prêts et créances liées à l'activité, les dérivés ainsi que les comptes bancaires ;
- au passif, l'ensemble des dettes, dettes liées à l'activité, dérivés et dettes financières.

Compte tenu de la nature des instruments financiers (actif, passif), leur valeur comptable correspond à leur juste valeur.

			31.12.2025	31.12.2024
En millions d'euros	Catégorie IFRS 9 et valorisation		Juste Valeur	Juste Valeur
Trésorerie	Juste Valeur par résultat	Niv. 1	222,5	297,6
Équivalents de trésorerie	Juste Valeur par résultat	Niv. 1	441,3	386,0
Actifs financiers non courants	-		132,5	122,6
dont actifs financiers non courants en juste valeur par résultat	Juste Valeur par résultat	Niv. 2	11,4	9,4
dont titres non consolidés (FDJ Ventures)	Juste Valeur par résultat	Niv. 2	49,4	51,3
dont titres non consolidés (FDJ Ventures)	Juste Valeur par résultat	Niv. 3	32,3	29,3
dont autres actifs financiers non courants	Prêts et créances au coût amorti	Niv. 2	39,3	32,6
Actifs financiers courants	-	Niv. 2	130,3	161,5
dont actifs financiers courants en juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Niv. 2	0,0	49,2
dont actifs financiers courants au coût amorti	Prêts et créances au coût amorti	Niv. 2	0,7	0,7
dont instruments dérivés courants	Juste Valeur par capitaux propres	Niv. 2	1,3	1,9
dont dépôts et cautionnements	Prêts et créances au coût amorti	Niv. 2	128,3	109,7
Créances clients et réseau de distribution (valeur nette)			413,8	729,3
dont créances clients	Prêts et créances au coût amorti	Niv. 2	170,2	153,1
dont créances sur le réseau de distribution	Prêts et créances au coût amorti	Niv. 2	243,7	576,2
Autres actifs d'exploitation hors créances fiscales et sociales et hors charges constatées d'avance	-		253,9	289,6
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS – ACTIFS			1 594,3	1 986,7
Passifs financiers non courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	2 105,1	2 206,4
Dettes fournisseurs et réseau de distribution			379,9	624,4
dont fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	245,0	271,6
dont dettes envers le réseau de distribution	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	134,8	352,8
Fonds joueurs courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	388,2	350,3
Gains à payer – Disponibilités joueurs	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	578,9	642,3
Autres passifs d'exploitation hors dettes fiscales et sociales et hors produits constatés d'avance	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	1,0	- 8,6
Autres passifs financiers courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	185,6	191,9
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS – PASSIFS			3 638,6	4 006,6

Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs.

Niveau 2 : Utilisation de données, autres que les prix cotés d'un instrument identique, observables directement ou indirectement sur le marché (données corroborées par le marché : courbe de taux d'intérêt, taux de swap, méthode des multiples, etc.).

Niveau 3 : Techniques d'évaluations fondées sur des données non observables telles que des projections ou des données internes.

NOTE 11 Participations dans les coentreprises

En millions d'euros	Total
VALEUR DES TITRES AU 31.12.2023	19,1
Variation de périmètre	2,0
Quote-part de résultat net 2024	2,9
Dividendes	- 1,2
Écarts de conversion	0,8
VALEUR DES TITRES AU 31.12.2024	23,5
Variation de périmètre	0,0
Quote-part de résultat net 2025	2,9
Dividendes	- 1,4
Écarts de conversion	- 1,5
VALEUR DES TITRES AU 31.12.2025	23,9

Le montant des actifs financiers courants et non courants et des passifs financiers courants et non courants des participations dans les co-entreprises n'est pas significatif.

La valeur des titres au 31 décembre 2025 correspond principalement à la participation dans la coentreprise Beijing ZhongCai Printing (BZP).

11.1 Beijing ZhongCai Printing (BZP)

La Française des Jeux détient une participation de 46,25 % dans Beijing ZhongCai Printing Co Ltd (BZP), société chinoise d'imprimerie de tickets de loterie mise en équivalence. La loterie chinoise CWL (China Welfare Lottery) en détient 53,75 %.

Le Groupe n'a pas de relation commerciale significative avec BZP en 2025 et 2024. BZP a versé au Groupe des dividendes, nets des effets de change et des retenues à la source, de 1,4 million d'euros en 2025 (1,2 million d'euros en 2024).

NOTE 12 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, il est comptabilisé directement en capitaux propres.

Les taux d'impôt retenus sont les taux adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière pour chaque juridiction fiscale.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de la période. L'impôt différé résulte des différences temporelles

entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, ainsi que des déficits fiscaux. Il est déterminé selon la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon prévisible ou, au-delà, d'impôts différés passifs de même maturité. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés dans l'état de la situation financière par entité fiscale.

12.1 Charge d'impôt sur le résultat

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Imposition différée	43,4	19,4
Impôt exigible	- 173,4	- 157,3
TOTAL CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	- 130,0	- 137,9

En 2025, la charge d'impôt exigible a notamment été impactée à la hausse par la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises à hauteur de 26,7 millions d'euros.

12.2 Impôt exigible

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Actifs d'impôt exigible	33,4	69,3
Passifs d'impôt exigible	59,1	97,8

Les actifs (passifs) d'impôt exigible correspondent principalement au montant net des acomptes d'impôts sur le résultat payés et de la dette liée à la charge d'impôt sur la période.

12.3 Impôts différés

En millions d'euros	31.12.2025		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles	8,3		13,5	
Charges non déductibles temporairement	18,7		25,0	- 1,9
Autres sources de différences temporaires ⁽¹⁾	38,8	- 302,1	50,5	- 360,0
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur déficits fiscaux reportables	18,7	0,0	17,2	- 1,3
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ	84,5	- 302,1	106,2	- 363,2
IMPÔT DIFFÉRÉ NET		- 217,6		- 257,0

(1) Les autres sources de différences temporaires en 2025 correspondent principalement aux amortissements dérogatoires pour - 53,3 millions d'euros et aux retraitements dans le cadre des PPA pour - 248,7 millions d'euros (marques, technologie, relations clientèle et droits exclusifs PLI).

12.4 Rapprochement du taux d'impôt théorique et du taux d'impôt effectif

En millions d'euros	2025	2024
Résultat comptable consolidé avant impôt et incidence mise en équivalence	303,0	533,9
Taux d'impôt normal théorique	25,83 %	25,83 %
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	78,3	137,9
Incidence des éléments générant une différence avec l'impôt théorique :		
– Différences permanentes	- 3,0	- 1,2
– Effet taux d'impôts (différentiel entre les pays et application de taux réduit) sur les impôts courants et différés	29,9	1,4
– Crédits d'impôts	- 1,4	- 2,1
– Déficits fiscaux nets des utilisations	- 5,5	- 1,0
– Autres éléments*	31,7	3,0
TOTAL ÉCARTS IMPÔT EFFECTIF/IMPÔT THÉORIQUE	51,7	0,1
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIF	130,0	137,9
Taux d'impôt effectif	42,9 %	25,8 %

* Les Autres éléments en 2025 incluent notamment la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises pour 26,7 millions d'euros.

En 2025, les sources de différence avec la charge d'impôt théorique portent principalement sur les écarts de taux d'imposition des filiales étrangères et sur la contribution exceptionnelle. En 2024, les sources de différence avec la charge d'impôt théorique portaient principalement sur l'application du régime fiscal de faveur sur logiciels et sur les déficits fiscaux de filiales étrangères.

Les crédits d'impôt portent principalement sur le crédit d'impôt recherche et sur le mécénat.

Le taux effectif d'imposition du Groupe de l'exercice 2025 est de 42,9 %, contre 25,8 % pour l'exercice 2024.

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15 %, est entrée en application en France à compter de l'exercice 2024. L'impact de la réforme est peu matériel pour le Groupe.

NOTE 13 Résultat par action

Le calcul du résultat net par action est établi selon les règles édictées par IAS 33.

Il est obtenu à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions autodétenues et portées en minoration des capitaux propres.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

	31.12.2025	31.12.2024
Résultat part du Groupe (en millions d'euros)	175,9	398,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires* sur la période	185 071 240	184 783 608
Effet des instruments dilutifs (actions de performance)	288 966	279 386
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué sur la période	185 360 206	185 062 994
Résultat de base par action (en euros)	0,95	2,16
Résultat dilué par action (en euros)	0,95	2,16

* Net des actions autodétenues.

NOTE 14 Capitaux propres

14.1 Capital social

Le capital social de La Française des Jeux s'élève à 74 108 000 euros et est composé de 185 270 000 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro chacune.

La répartition du capital est détaillée en note 1.1.

14.2 Actions autodétenues

Les actions autodétenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Un programme de rachat et de vente d'actions de la société autorisé par le conseil d'administration du 19 décembre 2019, en application de l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 4 novembre 2019, a été mis en œuvre aux fins de conclure un contrat de liquidité conforme aux dispositions prévues par

l'Autorité des marchés financiers (AMF). La somme maximum de 6 millions d'euros a été affectée à ce contrat de liquidité, pour une durée allant jusqu'au 19 décembre 2025.

Des achats d'actions sont également effectués dans le cadre des programmes d'attribution d'actions de performance octroyés le 26 avril 2023, le 25 avril 2024 et le 22 avril 2025.

Au 31 décembre 2025, les actions propres enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés représentent 692 815 actions pour une valeur de 20,1 millions d'euros (486 392 actions pour une valeur de 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2024).

14.3 Distribution de dividendes

Les dividendes relatifs à l'exercice 2025, soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 23 avril 2026 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont de 389 millions d'euros, soit 2,10 euros par action.

Les dividendes relatifs à l'exercice 2024, approuvés par l'assemblée générale du 22 mai 2025 étaient de 380 millions d'euros, soit 2,05 euros par action. Ils ont été versés le 3 juin 2025.

NOTE 15 Transactions avec les parties liées

15.1 État français

En raison du contrôle étroit mentionné dans le contexte réglementaire (note 1.2), l'État français est considéré comme une partie liée de FDJ UNITED au sens d'IAS 24.

Les montants inscrits à ce titre au compte de résultat et dans l'état de la situation financière sont les suivants :

En millions d'euros		31.12.2025	31.12.2024
État de la situation financière – Actif	Droits exclusifs d'utilisation (valeur brute)	477,0	477,0
État de la situation financière – Actif	Acompte sur prélèvements publics	214,2	222,2
En millions d'euros		31.12.2025	31.12.2024
État de la situation financière – Passif	Prélèvements publics (incluant LNR)	517,9	480,7
État de la situation financière – Passif	Dettes envers l'Etat au titre des droits exclusifs d'exploitation	0,0	97,0
En millions d'euros		31.12.2025	31.12.2024
Compte de résultat	Prélèvements publics	4 765,7	4 453,7

Les transactions entre FDJ UNITED et toute entreprise publique sont réalisées à des conditions normales de marché.

15.2 Autres parties liées

Les transactions entre La Française des Jeux et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, sont éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans cette note.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2016 avait décidé la reconduction de la Fondation d'entreprise FDJ UNITED pour une durée de cinq ans, à partir du 5 janvier 2018 et jusqu'au 2 janvier 2023, avec un plan d'action pluriannuel de 19,5 millions d'euros, doté à hauteur de 7 millions d'euros en 2016, 8 millions d'euros sur 2017, 3 millions d'euros pour 2019, et 1,5 million d'euros sur 2021.

Le conseil d'Administration du 16 décembre 2021 a décidé la reconduction de la Fondation d'entreprise FDJ UNITED pour une durée de cinq ans, à partir du 3 janvier 2023, avec un plan d'action pluriannuel de 25 millions d'euros sur la période 2023-2027. L'engagement de La Française des Jeux est couvert par une caution bancaire.

Il n'existe pas d'opération significative conclue avec un membre des organes de direction ayant une influence notable sur le Groupe.

15.3 Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants relève des informations données au titre des parties liées. Les principaux dirigeants siègent au Comité exécutif qui compte 16 membres.

Dans le compte de résultat consolidé, les rémunérations des dirigeants se limitent aux éléments suivants :

En millions d'euros		31.12.2025	31.12.2024
Avantages du personnel à court terme		9,1	7,8
Avantages du personnel à long terme		3,1	2,5
TOTAL		12,3	10,3

Les avantages à court terme incluent l'ensemble des rémunérations. Les autres avantages à long terme comprennent les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et frais de santé), les médailles du travail ainsi que les actions de performance.

La juste valeur des actions gratuites attribuées au cours de la période aux principaux dirigeants dans le cadre des plans de paiement en actions s'élève à 3,8 millions d'euros.

Les avantages postérieurs à l'emploi ne concernent pas les mandataires sociaux (la Présidente directrice générale et le Directeur général délégué), compte tenu de leur statut de fonctionnaire détaché.

NOTE 16 Procédures contentieuses et judiciaires en cours (voir note 8)

Litige 68 courtiers-mandataires

Des adhérents de l'Union nationale des diffuseurs de jeux (UNDJ) ont assigné La Française des Jeux en mai 2012 devant le Tribunal de Commerce de Nanterre pour voir prononcer la résiliation judiciaire de l'avenant au contrat de courtier mandataire signé en 2003. Par jugement du 13 décembre 2023, le Tribunal de commerce de Nanterre a débouté les 83 courtiers mandataires de leurs demandes et les a condamnés à payer chacun à La Française des Jeux la somme de 800 euros, au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. 68 courtiers mandataires ont interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel de Versailles le 12 avril 2024. Cette affaire est en cours devant la Cour d'appel de Versailles.

Procédure devant le Conseil d'État

Procédures administratives relatives à certains actes intéressant les activités sous droits exclusifs de La Française des Jeux

Par courrier en date du 20 mai 2021, le Conseil d'État a appelé La Française des Jeux dans une procédure introduite en décembre 2019 par quatre requérants afin qu'elle présente des observations. Ces requérants - The Betting and Gaming Council, Betclik Enterprises Limited, European Gaming and Betting Association et SPS Betting France Limited - ont intenté quatorze recours pour excès de pouvoir contre l'Ordonnance n°2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, le décret n° 20191060 du 17 octobre 2019 relatif aux modalités d'application du contrôle étroit de l'État sur la société La Française des Jeux, le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de La Française des Jeux et du Pari mutuel urbain, le décret n° 2019-1105 du 30 octobre 2019 décidant le transfert au secteur privé de la

majorité du capital de la société anonyme La Française des Jeux, l'Arrêté du 6 novembre 2019 fixant les modalités de transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société La Française des Jeux, l'Arrêté du 20 novembre 2019 fixant le prix et les modalités d'attribution d'actions de la société La Française des Jeux, le décret n°2019-1563 du 30 décembre 2019 relatif à l'approbation des statuts de la société La Française des Jeux et le décret n° 2020-494 du 28 avril 2020 relatif aux modalités de mise à disposition de l'offre de jeux et des données de jeux. Les requérants sollicitent l'annulation des textes réformant la régulation des jeux d'argent.

Par cinq arrêts en date du 14 avril 2023 et un arrêt en date du 12 juillet 2023, le Conseil d'État considère que les droits exclusifs accordés à La Française des Jeux sont justifiés par des motifs d'ordre public et de maîtrise des risques de dépendance, que la durée de 25 ans des droits exclusifs accordés à La Française des Jeux n'est pas excessive, que l'attribution de droits exclusifs à La Française des Jeux est conforme au droit de l'Union européenne. Par un arrêt en date du 30 septembre 2025, le Conseil d'État a tiré les conséquences de la décision de la Commission en date du 31 octobre 2024, concluant à l'absence d'aide d'Etat, et rejeté le dernier recours de cette affaire.

Procédure administrative relative à l'acquisition de Kindred

Par requête enregistrée le 13 décembre 2024, la société The Betting and Gaming Council (« BGC ») avait formé un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État en annulation de la décision n° 24-DCC-197 de l'Autorité de la concurrence du 13 septembre 2024, autorisant la prise de contrôle exclusif de Kindred Group par La Française des Jeux. Le 19 novembre 2025, le Conseil d'État a rendu une ordonnance donnant acte du désistement pur et simple de BGC.

Procédure devant la Commission européenne

Deux plaintes ont été déposées après la privatisation de La Française des Jeux auprès de la Commission européenne, référencées dans le registre des aides d'État de celle-ci sous les numéros SA. 56399 et SA. 56634, pour octroi supposé d'aides d'État (sous la forme de garantie, de traitement fiscal préférentiel et d'octroi de droits exclusifs pour une rémunération insuffisante). Les plaignants sont l'Association française des jeux en ligne (AFJEL) – plainte du 31 janvier 2020 et The Betting and Gaming Council (BGC) – plainte du 5 mars 2020.

Le 26 juillet 2021, la Commission européenne a annoncé l'ouverture d'une enquête approfondie à l'encontre de la France sur le caractère approprié de la somme de 380 millions d'euros versée en « rémunération des droits exclusifs accordés » sur les paris sportifs en point de vente et la loterie pour une durée de 25 ans. Par une décision du 31 octobre 2024 publiée au Journal officiel de l'UE le 15 mai 2025 et désormais définitive, la Commission européenne a estimé que les droits exclusifs dont bénéficie La Française des Jeux ne constituent pas une aide d'État. Des modifications limitées ont été apportées aux paramètres de la méthode de calcul de la rémunération, qui ont débouché sur une hausse de 97 millions d'euros de la rémunération totale, celle-ci passant de 380 à 477 millions d'euros.

Procédures Paris et jeux en ligne

Litige PMU

Le 11 mars 2025, le Pari Mutuel Urbain (PMU) a assigné ZEturf FRANCE LIMITED devant le Tribunal des activités économiques de Paris. Le PMU, concurrent de ZEturf dans le secteur des paris hippiques en ligne, reproche à la société ZEturf des pratiques prétendument fautives d'alignement sur les rapports du GIE PMU pour certains paris de certaines courses et sollicite sa condamnation à la somme de 123,2 millions d'euros à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice économique qui lui aurait été causé du fait de ces pratiques, ainsi que la somme de 2 millions d'euros en réparation de son préjudice moral. ZETURF FRANCE LIMITED conteste ces allégations et sollicite du Tribunal des activités économiques de Paris qu'il rejette les prétentions du PMU, le condamne pour abus de position dominante, ordonne l'indemnisation du préjudice de ZETURF FRANCE LIMITED pour un montant évalué à ce stade à au moins 49 millions d'euros. Cette affaire est actuellement en cours.

Litiges aux Pays-Bas

Le 1^{er} avril 2021, une nouvelle réglementation sur les jeux d'argent en ligne est entrée en vigueur aux Pays-Bas. Les premières licences de jeux d'argent en ligne ont été délivrées par la Kansspelautoriteit (KSA), autorité néerlandaise de régulation des jeux de hasard, à compter du 1^{er} octobre 2021. Avant le 1^{er} avril 2021, plusieurs opérateurs exerçaient leurs activités sans licence locale et proposaient des jeux d'argent en ligne sur le marché néerlandais.

La société Trannel International Limited opérait l'ensemble des activités du Groupe Kindred sur des marchés non régulés localement. Dans le cadre de l'acquisition du Groupe Kindred par le Groupe FDJ, l'une des conditions essentielles de

l'opération était que le nouveau groupe n'exerce ses activités que sur des marchés localement régulés ou en voie de régulation. En conséquence, le Groupe FDJ a procédé, à la fin du mois d'octobre 2024, à la cession de la société Trannel International Limited. À la suite de cette cession, la société a été renommée Risepoint Limited par son acquéreur.

Des joueurs ayant conclu des contrats de jeux avant le 1^{er} octobre 2021 avec des opérateurs non agréés ont engagé des actions judiciaires visant à faire constater la nullité de ces contrats et à obtenir le remboursement des mises qu'ils estiment avoir perdues.

Les juridictions de première instance ont rendu des décisions divergentes sur cette question, conduisant à la saisine de la Cour suprême néerlandaise. De nombreuses procédures engagées à l'encontre des opérateurs de jeux sont actuellement suspendues dans l'attente de la décision de cette dernière. Dans ses conclusions du 28 novembre 2025, l'Avocat général a estimé que les contrats de jeux conclus avant le 1^{er} octobre 2021 ne sauraient être qualifiés de nuls et non avenus. La décision de la Cour suprême est attendue au premier semestre 2026.

C'est dans ce contexte que plusieurs procédures judiciaires ont été engagées à l'encontre de Risepoint Limited, anciennement Trannel International Limited, et de Kindred Group Limited.

Deux actions collectives ont été introduites les 16 octobre et 11 novembre 2025 par Dynamiet Nederland B.V., organisation néerlandaise de défense des consommateurs, à l'encontre de Risepoint Limited et de Kindred Group Limited. Ces actions sont intentées pour le compte de joueurs dont le nombre et l'identité n'ont pas encore été communiqués. Les demandes reposent sur les fondements suivants : la nullité alléguée des contrats de jeux résultant de la fourniture de services de jeux d'argent sans la licence requise, la responsabilité délictuelle et des pratiques commerciales déloyales. Dynamiet sollicite également la communication de certaines données, incluant notamment les relevés de transactions, les informations relatives au comportement de jeu en ligne et les données relatives au devoir de vigilance et de protection des joueurs. Ces procédures pendent devant plusieurs juridictions néerlandaises sont actuellement en sursis à statuer dans l'attente de la décision de la Cour Suprême néerlandaise.

Contrôle fiscal

L'entité La Française des Jeux fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2020 à 2022. L'administration fiscale remet notamment en question la notion du chiffre d'affaires comptable de la société (le produit net des jeux) pour la détermination de la CVAE, réfutant ainsi la déductibilité des prélèvements publics et de la TVA. L'enjeu estimé s'élève à environ 53 millions d'euros pour l'exercice 2020, 31,4 millions d'euros pour l'exercice 2021, 33,4 millions d'euros pour l'exercice 2022, 17,4 millions d'euros pour l'exercice 2023, 14,1 millions pour l'exercice 2024 et 14,3 millions pour l'exercice 2025, avant impôt et incluant les intérêts de retard. La société et ses conseils contestent fermement la position retenue par l'administration fiscale dans la proposition de rectification interruptive de prescription, considérant qu'elle dispose d'arguments solides en faveur du traitement actuellement appliqué. En conséquence, aucune provision pour risques n'a été comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2025.

NOTE 17 Engagements hors bilan

Les autres engagements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Cautions et garanties à premières demandes	72,3	88,9
Contrat de parrainage	22,5	6,6
Fonds d'investissement	21,0	35,2
Engagements de bonne fin*	140,1	193,8
Droits d'images des coureurs et engagement association L'Échappée	0,0	0,5
Loyers	4,7	6,9
Hypothèque sur bien acquis	50,8	59,5
Actifs incorporels gagés	2,9	2,9
Engagements contractuels de vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,5
Autres Engagements donnés	1,5	0,7
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	315,7	395,4
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements reçus de bonne fin et restitution d'acomptes	135,0	135,0
Garantie de restitution des mises et paiements des lots	611,4	575,6
Assurance couverture du risque de contrepartie	130,0	130,0
Lignes de crédit confirmées	150,0	150,0
Assurance couverture des joueurs en ligne	130,0	110,0
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 156,4	1 100,6

* Dont contrats imprimeurs 87,4 M€ en 2025 et 138,2 M€ en 2024.

17.1 Engagements donnés

Les engagements donnés de bonne fin correspondent aux engagements irrévocables d'achats pris par le Groupe envers ses fournisseurs.

La promesse d'affectation hypothécaire, signée en 2016, porte sur l'emprunt contracté pour l'acquisition du siège social du Groupe (principal, intérêts et accessoires inclus).

Les fonds d'investissement sont principalement des fonds de capital-risque qui soutiennent le développement de start-up sur des activités proches du cœur de métier de La Française des Jeux. Parmi ces fonds, Partech et Raise, mais aussi CVC V13 (en partenariat avec Sérénia), Level-up (spécialisée dans le e-sport), Trust e-sport et OneRagtime – ARIA, Origins et Sista Fund.

17.2 Engagements reçus

Les engagements reçus de garantie de restitution des mises et paiement des lots sont relatifs aux garanties financières fournies par les détaillants exerçant nouvellement une activité avec La Française des Jeux. En effet, il est demandé à tout nouveau détaillant agréé de fournir une caution financière destinée à couvrir le risque d'impayés. Dans ce mode de distribution, les cautions fournies par les détaillants sont au bénéfice de La Française des Jeux, en charge du recouvrement des créances.

Un engagement de 130 millions d'euros correspond à la couverture d'assurance globale destinée à couvrir le risque de contrepartie sur les jeux de loterie, à partir du 1^{er} janvier 2020, à la suite de la réforme du cadre fiscal et réglementaire de La Française des Jeux qui a notamment mis fin au système des fonds de contrepartie.

Un autre engagement de 130 millions d'euros porte sur un cautionnement garantissant le reversement de la totalité des avoirs exigibles des joueurs titulaires de comptes en ligne. Il est fourni par 3 compagnies d'assurance européennes de 1^{er} rang pour un montant maximum de 130 millions d'euros et est renouvelable par tacite reconduction par période d'une année.

Des lignes de crédit confirmées non utilisées ont été mises en place en février 2021, pour un montant de 150 millions d'euros sur des horizons allant jusqu'à février 2028.

17.3 Engagements réciproques

Dans le cadre du partenariat entre La Française des Jeux et Groupama via la Société de Gestion de l'Échappée (détenue à 50 % par chaque associé), La Française des Jeux et Groupama ont signé début 2025 des promesses croisées d'achat et de vente des titres SGE restants.

17.4 Échéancier des engagements de loyers

L'échéancier au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 des engagements de loyers est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Moins de 1 an	1,5	2,5
Moins de 5 ans	3,1	4,4
Plus de 5 ans	-	-
ENGAGEMENTS DE LOYERS*	4,6	6,9

* Les engagements de loyers portent sur les véhicules et les contrats de faible valeur, exclus de la dette de location IFRS 16 (voir note 7.2).

La dette de location relative à IFRS 16 s'élève à 101 millions d'euros au 31 décembre 2025 (85 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 18 Autres événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2025.

NOTE 19 Périmètre de consolidation

Le pourcentage d'intérêt (part détenue directement ou indirectement par le Groupe dans l'entreprise consolidée) est identique au pourcentage de contrôle pour toutes les entités consolidées. La liste ci-dessous présente les principales filiales de FDJ UNITED, sélectionnées sur la base de leur contribution significative à l'EBITDA courant consolidé, ainsi que les entités mises en équivalence. Elle inclut également une sélection des entités les plus significatives de Kindred, intégrées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025:

Nom de l'entité	Siège social	Méthode de consolidation 2025 ⁽¹⁾	Méthode de consolidation 2024 ⁽¹⁾	Pourcentage d'intérêt 2025	Pourcentage d'intérêt 2024
La Française des Jeux	France	IG	IG	100%	100%
FGS France	France	IG	IG	100%	100%
Beijing Zhongcai Printing	Chine	MEE	MEE	46,25%	46,25%
La Française d'Images	France	IG	IG	100%	100%
FDP	France	IG	IG	100%	100%
Services aux Loteries en Europe	Belgique	MEE	MEE	32,99%	32,99%
National Lotteries Common Services (NLCS)	France	MEE	MEE	50,00%	50,00%
FDJ Services	France	IG	IG	100%	100%
Adstellam (L'Addition)	France	IG	IG	100%	100%
Aleda	France	IG	IG	100%	100%
FDJ Online Betting & Gaming France	France	IG	IG	100%	100%
ZEto System	Malte	IG	IG	100%	100%
MasseCom SAS	France	IG	IG	100%	100%
Premier Lotteries Ireland DAC	Irlande	IG	IG	100%	100%
Betchoice Corporation Pty Ltd	Australie	IG	IG	100%	100%
Unibet Australia Pty Ltd	Australie	IG	IG	100%	100%
Kindred Belgium NV	Belgique	IG	IG	100%	100%
Kindred Denmark ApS	Danemark	IG	IG	100%	100%
32 Red Limited	Gibraltar	IG	IG	100%	100%
Kindred (Gibraltar) Limited	Gibraltar	IG	IG	100%	100%
Platinum Gaming Limited	Gibraltar	IG	IG	100%	100%
Kindred (London) Limited	Grande-Bretagne	IG	IG	100%	100%
Kindred Services Limited	Grande-Bretagne	IG	IG	100%	100%
Kindred Individuals Private Limited	Inde	IG	IG	100%	100%

Nom de l'entité	Siège social	Méthode de consolidation 2025 ⁽¹⁾	Méthode de consolidation 2024 ⁽¹⁾	Pourcentage d'intérêt 2025	Pourcentage d'intérêt 2024
Unibet (Belgium) Limited	Malte	IG	IG	100%	100%
Unibet (Denmark) Limited	Malte	IG	IG	100%	100%
Unibet (Germany) Limited	Malte	IG	IG	100%	100%
Unibet (Holding) Ltd	Malte	IG	IG	100%	100%
Unibet Services Limited	Malte	IG	IG	100%	100%
Kindred People AB	Suède	IG	IG	100%	100%
PR Entertainment (I Stockholm) AB	Suède	IG	IG	100%	100%
Kindred Nederland B.V.	Pays-Bas	IG	IG	100%	100%
Unibet Interactive Inc.	USA	IG	IG	100%	100%

Intégration globale (IG) – Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif : Mise en équivalence (MEE) – Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Les variations de périmètre sont décrites en note 3.1.

NOTE 20 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sur les exercices 2025 et 2024 se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31.12.2025					
	Certification		Services autres que la certification des comptes		Certification en matière de durabilité	
	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés
La Française des Jeux (émetteur) ⁽¹⁾	614	614	15	156	182	182
Filiales (entités contrôlées) ⁽²⁾	818	726	166	208	0	0
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	1 432	1 340	181	364	182	182

(1) Des missions ont été réalisées par des entités PwC autre que l'entité CAC pour 0,1 million d'euro et ne contribuent pas au calcul du ratio.

Les services autres que la certification des comptes portent essentiellement, en 2025, sur des travaux liés à diverses attestations.

En milliers d'euros	31.12.2024					
	Certification		Services autres que la certification des comptes		Certification en matière de durabilité	
	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés
La Française des Jeux (émetteur) ⁽¹⁾	659	776	269	141	182	182
Filiales (entités contrôlées) ⁽²⁾	364	312	0	95	0	0
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	1 023	1 088	269	236	182	182

(1) Des missions ont été réalisées par des entités PwC autre que l'entité CAC pour 0,2 million d'euro et ne contribuent pas au calcul du ratio.

(2) Sur le périmètre Kindred, les honoraires relatifs à la certification des comptes des entités Kindred au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 0,9 million de GBP (environ 1,1 million d'euros). La contribution aux comptes du Groupe a été estimée suivant la méthode du prorata temporis pour 0,3 million d'euros en proportion de la durée de détention au sein du Groupe.

Les services autres que la certification des comptes portent essentiellement, en 2024, sur des travaux liés à diverses attestations.



POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DU GROUPE

Consultez le site institutionnel de FDJ UNITED :
www.fdjunited.com



INSTAGRAM
[instagram.com/
fdjunited](https://www.instagram.com/fdjunited)



LINKEDIN
[linkedin.com/company/
FDJUNITED](https://www.linkedin.com/company/FDJUNITED)



YOUTUBE
[youtube.com/
@FDJUNITED](https://www.youtube.com/@FDJUNITED)

FDJ UNITED

FDJ UNITED
Siège social

3-7, quai du Point-du-Jour
92100 Boulogne-Billancourt
Société anonyme au capital de 74 108 000 euros
315 065 292 RCS Nanterre